



POST TENEBRAS LUX

COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

**COMPTE RENDU
DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX
EN 2003**

*** * ***

Avril 2004

TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1 Gestion et organisation	3
1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire	3
1.1.2 Les magistrates et les magistrats	3
1.1.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière	4
1.1.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)	4
1.1.2.3 Les juges de la juridiction des Prud'hommes	4
1.1.3 Les avocates et avocats	4
1.1.4 Les collaboratrices et collaborateurs	4
1.2 Budget	5
1.2.1 Le budget de fonctionnement	5
1.2.1.1 Les charges	5
1.2.1.2 Les revenus	5
1.2.1.3 Commentaire	6
1.2.2 Le budget d'investissement	6
1.3 Etat-major et direction opérationnelle	6
1.3.1 Le secrétariat général	6
1.3.2 L'équipe de direction	6
1.3.3 Suivi des enquêtes de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs de la justice	6
1.3.3.1 Une démarche qualité	6
1.3.3.2 Les priorités	7
1.3.3.3 Les objectifs de l'encadrement	7
1.3.3.4 Définition de nouvelles priorités	7
1.3.4 La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)	8
1.4 Activités des services centraux	8
1.4.1 Le service des ressources humaines	8
1.4.2 Les services financiers	8
1.4.3 La direction des systèmes d'information	9
1.4.3.1 La direction de projets	9
1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AmoA)	10
1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)	10
1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)	10
1.4.3.5 La gestion de l'information	11
1.4.4 Les services généraux	11
1.4.4.1 Le service des pièces à conviction	11
1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et de l'accueil	11
1.4.4.3 Le service du courrier	11
1.4.5 L'assistance juridique	11
1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux	12
2. ACTIVITÉS DES JURIDICTIONS	13
2.1 Approche globale – Pénal, Civil, Administratif	13
2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2003	13
2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal	13
2.1.3 Statistiques globales du domaine civil	13
2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif	13
2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique	13

2.2	Approche par juridiction	14
2.2.1	La Cour de justice	14
2.2.1.1	Statistiques globales de la Cour	14
2.2.1.2	La Présidence	15
2.2.1.3	La Chambre civile	15
2.2.1.4	La Chambre des affaires sommaires	15
2.2.1.5	La Chambre d'appel des baux et loyers	15
2.2.1.6	L'Autorité de surveillance	15
2.2.2	La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale	16
2.2.3	La Chambre d'accusation	16
2.2.4	La Cour de cassation	17
2.2.5	Le Tribunal administratif	17
2.2.6	Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif	18
2.2.6.1	Tribunal des conflits	18
2.2.6.2	Le Tribunal arbitral	18
2.2.6.3	Les Commissions diverses	18
2.2.7	La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO)	19
2.2.8	Le Tribunal cantonal des assurances sociales	19
2.2.8.1	Statistiques globales des Commissions cantonales de recours en matière d'assurance sociales du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 2003	20
2.2.8.2	Statistiques globales du Tribunal cantonal des assurances sociales du 1 ^{er} août au 31 décembre 2003	20
2.2.8.3	Le Tribunal arbitral (dès le 1 ^{er} août 2003)	20
2.2.8.4	Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux	20
2.2.8.5	La Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (CCRC)	21
2.2.8.6	La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE)	21
2.2.8.7	La Commission du barreau	21
2.2.9	Le Tribunal de première instance	22
2.2.10	Le Tribunal de police	23
2.2.11	La Juridiction des baux et loyers	23
2.2.11.1	La Commission de conciliation en matière de baux et loyers	23
2.2.11.1a	Section des conciliations	23
2.2.11.1b	Section des décisions	24
2.2.11.1c	Section des affaires sociales	24
2.2.11.2	Le Tribunal des baux et loyers	24
2.2.12	La Juridiction des prud'hommes	25
2.2.13	Le Tribunal tutélaire	27
2.2.14	La Justice de Paix	27
2.2.15	Le Tribunal de la jeunesse	28
2.2.16	Le Ministère public	28
2.2.16.1	Statistiques globales	28
2.2.16.2	Détail des opérations	28
2.2.16.3	Exécution des jugements d'évacuation	29
2.2.17	L'Instruction	29
2.2.17.1	Procédures pénales	29
2.2.17.2	Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition	29
2.2.17.3	Activités des juges d'instruction	29
Annexes :		
	Tableaux des magistrates et des magistrats	33
	Evénements de la vie judiciaire en 2003	47

COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 2003

1 Informations générales

1.1 Gestion et organisation

1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs et financiers dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 10 président-e-s de juridiction et de 2 fonctionnaires élues, elle est assistée du Secrétaire général du Pouvoir judiciaire, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D, LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire, modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, la Commission de gestion dispose des mêmes compétences disciplinaires qu'un-e Président-e de département. Le personnel des services centraux et des greffes est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au Secrétaire général du Pouvoir judiciaire (cf. art. 75A, al. 2 LOJ).

En vertu de cette modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire proposé par la Commission de gestion est soumis à l'approbation du Conseil d'Etat. Il fait l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil (cf. art. 75A, al. 3 LOJ).

Lors des deux précédents exercices budgétaires, des négociations directes avec la Présidente du département des finances avaient permis de trouver un accord sur le projet de budget du Pouvoir judiciaire. Tel n'a pas été le cas cette année. La Commission de gestion a adopté le 12 mai une version 0, puis début juin une version 1 de son projet de budget. Lors de sa séance du 23 juin, la Commission de gestion a pris connaissance des modifications demandées par le Conseil d'Etat. Elle a décidé à l'unanimité de maintenir sa proposition. Aucune négociation n'a ensuite eu lieu, de sorte que pour la première fois et conformément à la LOJ, la proposition de budget du Pouvoir judiciaire figure en marge du projet de budget du Conseil d'Etat, publiée sous un chapitre séparé.

L'année 2003 a également été marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} août, de deux projets de lois (création du Tribunal cantonal des assurances sociales et renforcement de la filière pénale) qui ont eu un impact important sur l'organisation du Pouvoir judiciaire. La Commission de gestion a ainsi décidé de réunir dans de nouveaux locaux (Poste du Mont-Blanc) le Tribunal administratif et le nouveau Tribunal

cantonal des assurances sociales. Cette décision s'inscrivait dans le cadre d'une réflexion conduite depuis plusieurs années et a permis de procéder à de nombreuses réattributions de locaux fondées sur des critères fonctionnels. L'ensemble des déménagements et rocades décidé par la Commission de gestion a concerné quelque 150 magistrats et collaborateurs qui ont changé de bureau ou de bâtiment.

En 2003, les relations avec le Pouvoir législatif ont continué de se développer favorablement, notamment à l'occasion des nombreuses élections judiciaires auxquelles il a fallu procéder. Deux déjeuners de travail ont réuni, au printemps et en automne, le bureau du Grand Conseil et la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.

S'agissant du présent rapport d'activités, la Commission de gestion a décidé de développer des indicateurs qualitatifs en relation à la durée des procédures. L'intérêt de tels indicateurs réside dans les tendances qu'ils permettent de dégager sur plusieurs années. Elle s'est donc fixé comme objectif de pouvoir faire figurer dans le prochain compte rendu de l'activité des tribunaux, des données pour 2003 et 2004.

1.1.2 Les magistrates et les magistrats

Les magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire sont élu-e-s tous les six ans. Les prochaines élections générales auront lieu en avril 2008.

L'entrée en vigueur, le 31 mai 2003, d'une modification de la loi fixant le nombre de certains magistrats du Pouvoir judiciaire jusqu'aux élections générales de 2008, à la suite de l'adoption du projet de loi renforçant la filière pénale, a eu pour effet d'augmenter le nombre de juges à la Cour de justice (qui passent de 16 à 17), de juges au Tribunal de première instance et de police (de 21 à 22, dont 4 à mi-charge) et de substitut-e-s (de 6 à 8).

En outre, suite à la modification du 14 novembre 2002 de la loi sur l'organisation judiciaire, créant le Tribunal cantonal des assurances sociales – TCAS – (cf. titre XIV, 1^{re} partie, articles 56T à W), cette nouvelle juridiction est entrée en fonction le 1^{er} août 2003. Elle est composée de 6 magistrates, dont 2 à mi-charge, 5 magistrats suppléants et 16 juges assesseurs, 8 représentant les associations d'employeurs et 8 les associations de salariés. L'élection des assesseurs a fait l'objet d'un recours de droit public qui, au 31 décembre 2003, était pendant devant le Tribunal fédéral.

Ces diverses modifications ont conduit à faire passer le nombre de magistrats de carrière de 75 à 85 au cours de cette année. Au 31 décembre 2003 toutefois, 3 postes étaient vacants au Parquet.

Les juges de la juridiction des prud'hommes sont élu-e-s séparément. Suite à la modification constitution-

nelle sur la réforme des prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2000, de la nouvelle loi sur la juridiction des prud'hommes, 434 juges ont été élu-e-s pour la législature 2000-2006 (cf. 1.1.2.3 ci-dessous).

1.1.2.1 Les magistrates et les magistrats de carrière

Sur les 84 magistrates et magistrats, dont 6 à mi-charge, en fonction au 31 décembre 2003, on comptait 41 femmes, lesquelles représentaient 48,8% de cette catégorie de magistrats.

	2001	2002	2003
Parti radical	13 magistrat-e-s soit 18,1%	14 magistrat-e-s soit 18,7%	15 magistrat-e-s soit 17,9%
Parti socialiste	17 magistrat-e-s soit 23,6%	18 magistrat-e-s soit 24%	20 magistrat-e-s* soit 23,8%
Parti libéral	17 magistrat-e-s soit 23,6%	17 magistrat-e-s soit 22,7%	19 magistrat-e-s soit 22,6%
Parti démocrate chrétien	14 magistrat-e-s soit 19,4%	14 magistrat-e-s soit 18,7%	15 magistrat-e-s° soit 17,9%
Les Verts	7 magistrat-e-s* soit 9,7%	8 magistrat-e-s* soit 10,7%	9 magistrat-e-s* soit 10,7%
Alliance de gauche	4 magistrat-e-s soit 5,6%	4 magistrat-e-s* soit 5,3%	6 magistrat-e-s° soit 7,1%
Total des magistrat-e-s	72 magistrat-e-s*	75 magistrat-e-s**	84 magistrat-e-s***

° dont un-e à demi-charge

* dont deux à demi-charge

** dont quatre à demi-charge

*** dont six à demi-charge

1.1.2.2 Les autres magistrates et magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2003, on comptait 146 magistrat-e-s non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 55 juges suppléant-e-s et 84 juges assesseur-e-s et assesseur-e-s suppléant-e-s.

Sur les 146 magistrat-e-s non de carrière, on comptait 42 femmes, lesquelles représentaient 28,8% de cette catégorie de magistrats.

1.1.2.3 Les juges de la juridiction des Prud'hommes

Le nombre de juges prud'hommes, dans chacun des cinq groupes professionnels, est fixé avant chaque législature par le Conseil d'Etat après consultation des partenaires sociaux. Pour la législature en cours, ce nombre a été fixé à 460 juges au total, soit 230 juges employeurs et autant de salariés.

Tous les postes n'ont toutefois pu être pourvus en début de législature et la juridiction a connu son lot de décès et de démissions. Le nombre de juges s'élevait donc, au 31 décembre 2003, à 377 au total, soit 199 juges employeurs et 178 juges salariés. Les juges femmes représentent 23,07% de cette catégorie de magistrats.

1.1.3 Les avocates et avocats

Il est utile de mettre en relation l'effectif des magistrat-e-s de carrière avec le nombre des avocat-e-s et avocat-e-s stagiaires, dont la Commission du barreau tient le registre cantonal.

	2001	2002	2003
Avocates et avocats	1'222	1'059	1'099
Avocates et avocats stagiaires	390	271	278
Total	1'612	1'330	1'377

Le nombre des avocats européens inscrits au registre des avocats exerçant leur profession à titre indépendant dans le canton, en application de l'article 28 LLCA, est de 17 (6 en 2002).

Au 31 décembre 2003, pour une population de 434'473 habitant-e-s, Genève comptait un-e magistrat-e de carrière pour 5'172 habitant-e-s et un-e avocat-e pour 315 habitant-e-s.

1.1.4 Les collaboratrices et collaborateurs

Au 31 décembre 2003, les greffes des juridictions, le secrétariat général et les services centraux comptaient 311,57 postes permanents ou non, occupés par 348 personnes, dont 229 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 66% de l'effectif. Sur ces 348 personnes, 31,32% travaillent à temps partiel (entre 40 et 90%); 15,23% ont moins de 30 ans et 26,72% plus de 50 ans.

Evolution des effectifs des greffes, du secrétariat général et des services centraux

a) Nombre de postes

	2001	2002	2003
Nombre de postes des greffes	221,73	243,38	257,87
dont:			
- fonctionnaires	154,83	155,78	156,39
- employé-e-s	44,60	56,60	78,58
- auxiliaires	22,30	31,00	22,90
- du SG et des services centraux dont:	43,84	47,16	53,70
- fonctionnaires	27,14	32,66	37,30
- employé-e-s	11,20	6,00	11,40
- auxiliaires	5,50	8,50	4,00
- agent spécialisé	-	-	1,00
Total	265,57	290,54	311,57

De plus, 19 avocat-e-s stagiaires et 6 apprenti-e-s ont été en formation dans les différents services du Pouvoir judiciaire durant l'année 2003.

a) Nombre de personnes

	2001	2002	2003
Nombre de personnes des greffes	249	274	289
dont:			
- fonctionnaires	173	175	177
- employé-e-s	51	64	87
- auxiliaires	25	35	25
- du SG et des services centraux dont:	48	52	59
- fonctionnaires	30	37	41
- employé-e-s	12	6	13
- auxiliaires	6	9	4
- agent spécialisé	-	-	1
Total	297	326	348

Les augmentations d'effectifs sont consécutives, principalement, à l'engagement des 4 premières tranches annuelles de 5 secrétaires-juristes, conformément à l'accord «25 postes sur 5 ans» passé avec le Grand Conseil en 1999, à la création du Tribunal cantonal des assurances sociales (4 greffiers supplémentaires), à l'adoption du projet de loi sur le renforcement de la filière pénale (4 greffiers supplémentaires), à la stabilisation de «faux» auxiliaires (occupant des postes permanents) et à l'engagement, en qualité d'auxiliaires, de personnes placées par l'office cantonal de l'emploi (OCE).

En effet, les contraintes budgétaires nous ont conduit, depuis plus de 15 ans, à développer une intense collaboration avec l'office cantonal de l'emploi (OCE) et avec le RMCAS, pour répondre aux demandes constantes des greffes et des services.

Depuis 1987, plus de 540 contrats, d'une durée comprise entre 3 et 12 mois, ont été conclus, représentant plus de 3'400 mois de travail.

Nouveaux contrats temporaires OCE conclus par année

	2001	2002	2003
Nouveaux contrats	16	12	22
Nombre de mois de travail	128	185	143

Compte tenu des contrats déjà en cours au 1^{er} janvier 2003, ce sont en réalité 28 demandeurs et demandeuses d'emploi, dont 10 femmes, que l'OCE et le RMCAS ont mis à disposition du Pouvoir judiciaire durant l'année 2003. Le total de leurs mois d'activité (143) durant cette période équivaut à 11 postes à plein temps.

Par sa motivation et ses compétences, ce personnel fournit des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Il représente un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail, indispensable au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Il convient toutefois de relever que, compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat, l'intégration et la formation de ces collaboratrices et collaborateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues.

L'objectif reste de stabiliser, par étape, cette catégorie de collaboratrices et collaborateurs, d'abord en les engageant comme auxiliaires puis, dans le cadre des effectifs budgétaires ou de postes supplémentaires accordés par le Grand Conseil, de les engager comme employé-e-s.

Ainsi, en 2003, quatre de ces demandeurs et demandeuses d'emploi ont pu être engagé-e-s avec un statut d'employé-e, et deux ont été nommés fonctionnaires.

1.2 Budget

Dans l'attente de la nouvelle application budgétaire, le budget du Pouvoir judiciaire a continué d'émarger à celui du département de justice, police et sécurité (DJPS).

1.2.1 Le budget de fonctionnement

1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire à celles de l'Etat de Genève et du département de justice et police et sécurité.

Evolution des charges de fonctionnement

	2001	2002	* 2003
ETAT	6'375'523'076.-	6'903'998'248.-	7'222'489'921.-
DJPS	652'271'474.-	556'667'638.-	520'080'686.-
Soit % du budget de l'Etat	10,23%	8,06%	7,20%
Pouvoir judiciaire	69'916'214.-	73'620'336.-	82'000'358.-
Soit % du budget de l'Etat	1,09%	1,07%	1,14%
Soit % du budget du DJPS	10,72%	13,22%	15,77%

* chiffres provisoires

Entre 2001 et 2003, les charges de fonctionnement de l'Etat ont augmenté de 13,28% et celles du Pouvoir judiciaire de 17,28%.

Il convient d'insister sur le fait directement lié à l'extension du «périmètre justice» survenu depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire en janvier 2001. On rappellera que les Commissions cantonales de recours en matière d'impôts, de construction et de police des étrangers ont été transférées en juillet 2001, qu'une nouvelle Commission de surveillance des Offices des Poursuites et Faillites a été créée en décembre 2002, que la Commission du Barreau a été transférée en juin 2002, que le Tribunal cantonal des assurances sociales a été créé en août 2003 et qu'à cette même date, la filière pénale a été renforcée.

Cette extension du «périmètre justice» explique à elle seule l'augmentation des frais fixes. En effet, la masse salariale des magistrat-e-s et du personnel du Pouvoir judiciaire a progressé de 18,48% (Fr. 45'967'057.- en 2001; Fr. 54'463'647.- en 2003). En francs constants, l'augmentation est de 16,96 %.

S'agissant des frais variables, leur augmentation n'est pas significative. Elle s'explique également par l'extension du «périmètre justice» et l'inflation cumulée (1,9% entre décembre 2001 et décembre 2003).

On relèvera que les charges de fonctionnement du Pouvoir judiciaire ne représentent toujours qu'un peu plus de 1% (1,14%) des dépenses totales de l'Etat de Genève et que, malgré la création ou le transfert de nouvelles juridictions, le pourcentage alloué à la justice n'a pratiquement pas augmenté depuis 2001.

1.2.1.2 Les revenus

2001	2002	2003
25'172'412.-	20'065'753.-	21'610'987.-

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

Les autres revenus, en 2003, sont notamment :

- la contribution des magistrats à leur caisse de pension: Fr. 939'153.-;
- les remboursements de frais de justice: Fr. 577'857.-;
- la facturation des imputations internes (dont près de 84% sont des mainlevées du Tribunal de première instance) : Fr. 605'084.-;
- le produit des amendes et des frais de justice, rétrocédé au Pouvoir judiciaire par le service des contraventions, chargé du recouvrement : Fr. 1'461'593.-;
- le produit des amendes infligées par le Parquet et l'Instruction : Fr. 525'289.-;
- le produit de la vente de photocopies : Fr. 443'526.-.

a) Les émoluments

	2001	2002	2003
Emoluments	11'966'116.-	12'359'438.-	12'655'908.-

L'augmentation des émoluments est notamment consécutive à celle du volume des affaires civiles.

b) Les confiscations

	2001	2002	2003
Confiscations	6'133'950.-	2'157'666.-	3'528'233.-

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant pour 2003 s'est élevé à Fr. 2'905'765.-, dont la moitié (Fr. 1'452'883.-) a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie.

De 1990 à fin 2003, plus de 83 millions de francs ont été confisqués dont plus de 15 millions ont été attribués au fonds, créé en 1995.

1.2.1.3 Commentaire

En raison de l'effet combiné: baisse des revenus et augmentation des charges liées à l'extension du «périmètre justice», le coût net du Pouvoir judiciaire (charges moins revenus) est passé de Fr. 44'743'802.- en 2001 à Fr. 60'389'371.- en 2003, soit une augmentation de 34,97%. En francs constants, l'augmentation est de 32,45%.

En 2003, le coût annuel net par habitant s'est élevé à Fr. 139.-, soit Fr. 11,58.- par mois et par habitant-e.

1.2.2 Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement

	2001	2002	* 2003
ETAT	565'105'127.-	537'095'862.-	552'310'000.-
DJPS	15'135'256.-	15'175'685.-	14'283'826.-
Soit % du budget de l'Etat	2,67%	2,83%	2,59%
Pouvoir judiciaire	1'028'314.-	1'671'277.-	2'088'321.-
Soit % du budget de l'Etat	0,18%	0,31%	0,38%
Soit % du budget du DJPS	6,80%	11,01%	14,62%

* chiffres provisoires

L'augmentation des charges d'environ Fr. 530'000.-, est due essentiellement à l'équipement et à l'installation de matériel informatique, de téléphonie et de mobilier des deux juridictions déplacées au nouveau Palais de la justice administrative (Tribunal administratif et Tribunal cantonal des assurances sociales).

1.3 Etat-major et direction opérationnelle

1.3.1 Le secrétariat général

Les trois premières années d'autonomie administrative ont été consacrées à la reprise des tâches précédemment placées sous la responsabilité du département de justice et

police et sécurité et à l'identification ou à la clarification des procédures administratives transversales impliquant notamment le Conseil d'Etat, le Grand Conseil, la Chancellerie, l'office du personnel, la comptabilité générale et la direction du budget du département des finances.

Cela a nécessité la mise en place d'un état-major, le secrétariat général, qui réunit, autour du secrétaire général, les responsables des fonctions ressources humaines, finances, systèmes d'information et services généraux.

Le secrétariat général a poursuivi sa réorganisation en 2003, par la création de deux nouvelles fonctions transversales : l'audit interne et la communication.

La fonction *audit interne* a pour but de réguler les processus internes et d'apporter une vision globale dans les activités transversales de support (RH, Finances, SI, services généraux).

La fonction *communication* vise à développer, sur les plans interne et externe, une politique de communication cohérente et à accompagner le changement par le biais d'une information claire sur le fonctionnement, les missions et les activités du Pouvoir judiciaire.

Les fonctions *audit* et *communication* sont venues renforcer le secrétariat général qui s'est donné pour mission d'œuvrer au fonctionnement optimal du Pouvoir judiciaire et à son adaptation au changement, en contribuant à l'adoption et à la mise en œuvre de stratégies :

- favorisant l'épanouissement de chacune et de chacun;
- pour une justice efficace et de qualité.

1.3.2 L'équipe de direction

Constituée des membres du secrétariat général et des douze greffiers et greffières de juridiction, l'équipe de direction opérationnelle de l'administration du Pouvoir judiciaire s'est partiellement renouvelée, notamment en raison de l'élection de trois greffières de juridiction à des postes de juges au Tribunal cantonal des assurances sociales.

Conformément à la Charte de l'encadrement, adoptée fin 2000 par l'ensemble des cadres du Pouvoir judiciaire, la mission de cette direction est :

- d'œuvrer au fonctionnement optimal des greffes et des services centraux, ainsi qu'à leur adaptation au changement;
- de développer une politique commune de gestion.

On relèvera que, parmi les 20 cadres de la direction, 10 sont des femmes.

1.3.3 Suivi des enquêtes de satisfaction des utilisatrices et des utilisateurs de la justice

1.3.3.1 Une démarche qualité

En 1995, le Pouvoir judiciaire s'est engagé dans une «démarche qualité» ayant pour but d'améliorer les prestations et de mieux répondre, dans les limites de la loi, aux attentes des justiciables et de leurs mandataires.

De manière à disposer d'outils d'évaluation permettant de mesurer dans le temps l'appréciation qualitative faite par les utilisateurs des activités déployées au Palais de Justice, deux enquêtes de satisfaction ont été menées successivement en hiver 1995, puis au printemps 1997. La première s'adressait aux avocats et notaires genevois, la deuxième aux justiciables résidant dans le canton.

La quantité et la qualité des réponses reçues ont été révélatrices de l'intérêt qu'ont suscité ces enquêtes (cf. compte rendu de l'activité des Tribunaux 1996, page 4, compte rendu de l'activité des Tribunaux 1997, page 4, ainsi que les résultats complets des enquêtes sur le site www.geneve.ch/tribunaux).

Deux nouvelles enquêtes ont été menées en automne 2001. Elles ont permis de faire le bilan de l'évolution de la perception du fonctionnement de la justice durant la législature judiciaire qui s'est terminée le 31 mai 2002 (cf. *rapport adopté par la Commission de gestion le 13 mai 2002*).

1.3.3.2 Les priorités

Les enquêtes auprès des justiciables ont permis de dégager trois priorités, approuvées par la Commission de gestion, à savoir :

- la rapidité de traitement des affaires ;
- le développement de la compétence et de la courtoisie des magistrats et des fonctionnaires, en mettant l'accent sur l'accueil des nouveaux et la formation continue ;
- l'information des justiciables sur le fonctionnement des Tribunaux, par le développement de structures d'accueil et de renseignements sur les démarches à entreprendre pour accéder à la justice.

Les enquêtes auprès des avocats ont permis de dégager quatre priorités, approuvées par la Commission de gestion, à savoir :

- l'amélioration du recrutement, de la formation et du contrôle des magistrats ;
- la clarification du rôle et des responsabilités du Conseil supérieur de la magistrature ;
- l'amélioration de l'accès à la jurisprudence genevoise ;
- l'amélioration de la gestion des audiences.

Un inventaire de toutes les actions entreprises ou projetées au sein des juridictions et des services, depuis les premières enquêtes de satisfaction, a été établi. Il détermine six degrés de priorités et recense plus de 260 actions.

1.3.3.3 Les objectifs de l'encadrement

Le Secrétaire général du Pouvoir judiciaire a constitué, avec l'ensemble des cadres du Palais, des groupes de travail chargés de conduire le changement et de fixer des objectifs communs dans la gestion et le fonctionnement des greffes et des services centraux.

- Le groupe «Rôles et responsabilités» élabore et met à jour les directives administratives, de manière à uniformiser les pratiques en matière de gestion du personnel. De plus, il procède à l'état des lieux des rôles et responsabilités, dans le domaine administratif, des différents acteurs et actrices du Pouvoir judiciaire.
- Le groupe «encadrement» organise des cours d'initiation aux procédures civile, pénale et administrative, ainsi qu'à l'organisation judiciaire. Cette formation interne est obligatoire pour les nouveaux collaborateurs et facultative pour les anciens. Douze cours ont été organisés en 2003. Le groupe a, par ailleurs, mené une réflexion sur les problèmes d'éthique et de réserve des fonctionnaires. Enfin, il a mis sur pied une procédure de premiers secours et organisé la formation de 17 secouristes volontaires.

- Le groupe «charte de l'encadrement» a formellement terminé ses travaux en montrant l'importance d'un suivi de la charte adoptée en 2000 ; il envisage la mise sur pied d'une «veille managériale», sous la forme d'un atelier du management où les discussions de cas devraient permettre l'approfondissement et le développement de pratiques conformes à la charte.

- Le groupe «Communication-information» a mis en place des structures et des outils de communication et d'information à l'attention tant des magistrats et des collaborateurs que des justiciables et de la population en général. Outre le développement des sites Internet et Intranet, le groupe publie régulièrement un journal interne, intitulé *Info-Palais* (quatre éditions en 2003). Une collection de «guides pratiques» destinées aux justiciables a été créée ; elle compte six brochures d'information. D'autres sont en préparation.

En collaboration avec le département de l'Instruction publique, plus de 85 classes de 6^e primaire ont été accueillies au Palais en 2003 pour une visite durant laquelle se déroule un procès fictif dont les élèves sont les acteurs. De plus, un film de 30 minutes, intitulé «Des gens et des juges», a été réalisé en 2002 avec l'aide technique du Centre de production audiovisuelle du DIP. Tourné au sein des juridictions pénale, civile et administrative, il est destiné tant aux élèves du Cycle d'orientation et du post-obligatoire qu'au personnel du Pouvoir judiciaire. Ce film montre qu'un fait banal (accident de la route) peut entraîner trois procédures distinctes et ouvrir trois dossiers, dont le traitement est très différent.

- Le groupe «mandataires» a été formellement constitué à fin juillet 2002. Il a pour but, dans la continuité des efforts entrepris par le Pouvoir judiciaire à la suite des enquêtes de satisfaction, de proposer et de mettre en œuvre toute mesure pratique en relation avec les besoins spécifiques des mandataires, en particulier des avocats fréquentant le Palais. Le groupe travaille notamment sur la mise en ligne d'informations relatives aux audiences et à la jurisprudence. Il a également apporté de nouvelles suggestions, en ce qui concerne l'accueil et la création du guichet universel. La réflexion sur les comptes provisionnels des études d'avocats suit son cours, mais est liée à l'introduction de la comptabilité financière intégrée (CFI) prévue pour l'été 2004.

1.3.3.4 Définition de nouvelles priorités

L'année 2003 aura été une importante année de transition. L'évolution des juridictions, la création de nouvelles entités, la clôture de certains «chantiers» ont permis de déboucher sur une réflexion approfondie concernant la répartition des rôles, en particulier entre les différentes instances décisionnelles du Pouvoir judiciaire.

Après une première phase d'organisation, ayant surtout permis de remplacer les ressources transversales mises à disposition auparavant par le département de justice et police et de sécurité, la nécessité de repenser les structures, leurs attributions et leurs liens est devenue une préoccupation plus concrète, comme d'ailleurs les enquêtes de satisfaction l'avaient laissé entendre. C'est dans ce but qu'une attention toute particulière est désormais portée sur la politique interne et externe d'information et de communication et sur l'implication des différents partenaires (juridiques et administratifs) dans les processus de décision.

1.3.4 La loi sur l'information du public et l'accès aux documents (Lipad)

Le groupe LIPAD du Pouvoir judiciaire, institué par la Commission de gestion en janvier 2002, a mis en place une procédure visant à traiter les demandes d'accès aux documents soumis à la Lipad. En 2003, les juridictions du Pouvoir judiciaire ont eu à traiter 38 demandes. La plupart de ces demandes concernent des jugements ou décisions rendues. A ce jour, aucune requête ne s'est portée sur des documents administratifs produits par le secrétariat général et les services centraux.

1.4 Activités des services centraux

1.4.1 Le service des ressources humaines

Ce service gère les dossiers administratifs de l'ensemble du personnel, permanent ou non, soit près de 400 personnes, si l'on compte les personnes placées par l'Office cantonal de l'emploi ou le RMCAS, les six apprenti-e-s et la vingtaine d'avocat-e-s stagiaires dont les stages durent six mois. Il intervient de plus, régulièrement, dans le traitement administratif et financier des dossiers de l'ensemble des magistrat-e-s du Pouvoir judiciaire, soit quelque 600 personnes, si l'on inclut les juges prud'hommes.

Le service coordonne et supervise l'ensemble des démarches de formation sur le plan interne, de même que celles proposées par le Centre de formation et de perfectionnement de l'Etat.

Dans un souci de former les nouvelles et nouveaux cadres dès leur entrée en fonction, ou même en prévision d'une promotion, deux séminaires de développement des compétences managériales et organisationnelles ont été mis en place en novembre 2003, en collaboration avec le centre de formation de l'Etat. Vingt cadres intermédiaires des juridictions et des services centraux participent aux séminaires qui se terminent au printemps 2004.

Par ces formations, la direction du Pouvoir judiciaire vise à développer une politique commune de gestion des ressources humaines et à créer des conditions de travail propices à des prestations de qualité, que seuls des collaboratrices et collaborateurs qui se sentent véritablement encadré-e-s et soutenu-e-s sont en mesure de fournir durablement.

Statistiques des mutations 2003

Engagements d'employé-e-s	35
Engagements d'auxiliaires	22
Stabilisations de statut d'auxiliaire au statut d'employé	26
Transferts Etat ou Ville de Genève vers le Pouvoir judiciaire	8
Transferts internes au Pouvoir judiciaire	16
Démissions d'auxiliaires	0
Démissions d'employé-e-s/fonctionnaires	8
Licenciements d'auxiliaires	1
Licenciements d'employé-e-s/fonctionnaires	4
Sanctions disciplinaires	1
Plends	6
Retraite et retraite anticipée	2
Nominations	24
Promotions	35
Modifications de taux d'activité	16

1.4.2 Les services financiers

La préparation de la bascule des deux applications comptables actuelles des services financiers sur la nouvelle comptabilité intégrée de l'Etat s'est poursuivie tout au long de l'année. Ce changement se fera durant l'année 2004, comme pour la plupart des autres départements de l'administration.

Dans cette perspective, les services financiers portent une attention particulière aux relations avec les différentes juridictions afin d'identifier plus précisément certains besoins. Ils ont continué à faire évoluer et à améliorer différents processus comptables, ainsi que certains modes de fonctionnement peu rationnels. De nombreuses réflexions ont été menées afin d'anticiper les changements que ne manquera pas d'apporter la nouvelle application comptable.

Le 23 octobre, les services financiers ont déménagé au 3, place Bourg-de-Four. Le déménagement n'a duré qu'un seul jour et l'accès au guichet par le public a été garanti durant toute la durée du déménagement.

Nombre de factures fournisseurs traitées par an

2001	2002	2003
8'127	8'391	8'334

Désignation et comptes provisionnels ouverts au 31.12.2003

	2001	2002	2003
Comptes courants des avocat-e-s et notaires	401	438	422
Avances provisionnelles de procédure	298	369	407
Avances pour expertises	87	87	73
Pièces à conviction et saisies financières	1'081	1'177	1'163
Consignations de loyers	400	358	324
Reliquats de successions	56	78	127
Bénéfices d'inventaires de successions	69	70	97
Divers	158	178	195
Total	2'550	2'755	2'808

Consignations de loyers

	2001	2002	2003
Loyers	7'101	7'436	7'694
Nombre de comptes de consignations de loyers ouverts durant l'année	335	258	241
Nombre de comptes de consignation de loyers en cours	400	358	324
Consignations de loyers (en Frs au 31.12)	10'940'802.-	12'151'800.-	10'533'067.-

La tendance à la baisse des consignations (- 6,5%) se poursuit. Elle est vraisemblablement liée à la situation de pénurie en matière de logement.

La gestion des débiteurs et le contentieux

Afin de faire face à l'augmentation croissante du nombre de factures à gérer, un effort particulier a été investi dans le traitement des créances avec l'engagement d'une personne, dont la fonction fut dédiée entièrement à des tâches de recouvrement. A la clef, des encaissements en augmentation au Tribunal tutélaire, un délai de paiement raccourci et l'élaboration de directives systématisant les différents cas de recouvrement auquel le service doit régulièrement faire face.

Nombre de factures émises et traitées par an

	2001	2002	2003
Assistance juridique	78	84	108
Cour de justice	405	427	249
Tribunal 1 ^{re} instance	84	73	87
Tribunal tutélaire		901	1'106
Tribunal administratif	194	172	182
Tribunal de la jeunesse	378	320	289
Prud'hommes	59	8	9
Tribunal des baux et loyers	17	25	17
Comm. recours constructions		81	30
Comm. recours Impôts	247	78	61
Total	1'462	2'169	2'138

Comptes débiteurs de la Justice de Paix et du Tribunal tutélaire

	2001	2002	2003
Débiteurs comptabilisés	1'402'127.-	1'145'913.-	2'092'797.-
Débiteurs encaissés	1'084'667.-	799'827.-	2'178'731.-
Provisions pour pertes sur débiteurs	51'812.-	40'000.-	31'087.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	49'282.-	2'651.-	30'907.-
Débiteurs ouverts	268'178.-	339'226.-	336'697.-

Comptes débiteurs des autres juridictions civiles

	2001	2002	2003
Débiteurs comptabilisés	786'193.-	699'819.-	744'428.-
Débiteurs encaissés	691'441.-	695'862.-	533'720.-
Provisions pour pertes sur débiteurs	52'921.-	56'000.-	188'935.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	131'236.-	50'566.-	131'228.-
Débiteurs ouverts	493'468.-	605'538.-	664'950.-

1.4.3 La direction des systèmes d'information

1.4.3.1 La direction de projets

Durant l'année 2003, l'activité de la direction des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI), a porté principalement sur la poursuite de la réalisation du projet

i-JUGE de modernisation des systèmes d'information de la justice.

Après la mise en place, courant 2002, d'un Intranet judiciaire et d'un portail d'accès unifié à nos diverses sources d'information, l'année 2003 devait voir l'achèvement de la phase I du projet avec la mise en œuvre d'un système de gestion électronique des documents basé sur les produits DominoDoc de la société Lotus/IBM. Cet objectif n'a pas pu être atteint.

A la suite de la phase de tests et de recette globale des programmes au printemps 2003, des problèmes de performances et de stabilité concernant le produit DominoDoc de classement de nos documents ont été mis en évidence. La réception provisoire de ces programmes a été refusée et une lettre de mise en demeure a été adressée conjointement aux sociétés Cross Systems et IBM mandatées.

Malgré l'importance des moyens engagés par ces sociétés, elles n'ont pas réussi, dans le délai imparti, à démontrer à l'Etat de Genève l'adéquation du produit DominoDoc aux besoins du Pouvoir judiciaire et aux engagements contractuels pris. Dès lors, en juin 2003, le comité de pilotage s'est vu contraint, à regret, de dénoncer avec effet immédiat le contrat passé avec la société Cross Systems, dont l'exécution conforme fut désormais définitivement compromise.

Avec l'aide du CTI, une réorientation de l'architecture technique du projet a été immédiatement entreprise et des solutions alternatives ont été trouvées. Validées en novembre 2003 par le comité de pilotage, elles permettent au projet de reprendre son rythme de croisière et de planifier la fin de la première phase du projet durant le premier semestre 2004.

Malgré les difficultés rencontrées, le retard accumulé et un contexte budgétaire défavorable qui a conduit le Conseil d'Etat à demander un réexamen des projets informatiques en cours, avec pour objectif de ralentir ou stopper certains d'entre eux, le projet i-JUGE pourra se poursuivre en 2004, avec un rééchelonnement dans le temps qui prévoit son achèvement à l'horizon 2006.

En ce qui concerne les projets d'infrastructure et de maintenance évolutive, l'année 2003 nous a permis notamment:

- d'équiper en postes de travail et d'informatiser la nouvelle juridiction du Tribunal cantonal des assurances sociales, entrée en fonction en août 2003;
- de procéder à l'adaptation de nos programmes de gestion des procédures judiciaires pour répondre aux besoins des juridictions et services du Pouvoir judiciaire, notamment à l'entrée en vigueur, en juillet 2003, de nouvelles modifications concernant la loi de procédure civile (LPC);
- de procéder au renouvellement de 250 postes de travail (PC) et d'améliorer l'équipement des salles d'audience grâce à des écrans plats.

Quelques chiffres

	2001	2002	2003
Nombre de postes de travail	482	575	590
Nombre d'imprimantes	190	234	234
Nombre de dossiers contenu dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12.	423'067	458'203	493'345
Nombre de dossiers contenu dans la base des procédures pénales au 31.12.	340'497	367'291	394'455

1.4.3.2 L'assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMoA)

Le service de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage est chargé de conseiller, d'assister et de former les magistrats et magistrats et les collaboratrices et collaborateurs du Pouvoir judiciaire à une utilisation efficace des moyens informatiques et bureautiques mis à leur disposition.

Durant l'année 2003, ce service a effectué 14'974 interventions d'assistance et de support, soit une augmentation de 3'022 (20,2%) par rapport à 2002, ce qui correspond à une moyenne de 1'248 interventions par mois ou de 60 par jour ouvrable.

Il anime également des séances mensuelles de coordination et d'information des «Super-U».

Formation

Différentes formations ont été organisées pour les utilisateurs/trices du Pouvoir judiciaire :

- Des cours d'interrogation aux bases de données DM ont été dispensés à une cinquantaine de nouveaux/elles utilisateurs/trices, notamment de l'Instruction, du Tribunal cantonal des assurances sociales et de l'autorité de surveillance des OPF.
- Des cours relatifs à l'utilisation du portail par les gestionnaires d'espace Quick Place ont été dispensés à une trentaine d'utilisateurs.
- Des cours «considérants type» ont été organisés pour une vingtaine de personnes.
- Des sessions bureautiques, par juridiction ou service, spécifiques à l'utilisation des modèles et de leur classement, se sont déroulées en présence du super-u concerné et de l'équipe de l'AMoA, soit environ cent personnes.
- Un peu plus de cinquante personnes ont profité de la formule «atelier» proposée, à raison d'une fois par semaine, permettant une mise à niveau sur l'un ou l'autre des outils bureautiques (Word, Excel), par le biais de LearningSpace, dans notre salle de cours.

1.4.3.3 Le service de documentation juridique et des bibliothèques (SDJB)

Pour le SDJB, de nombreux changements ont émaillé l'année 2003 : une assistante en information documentaire a été engagée fixe.

Une des deux responsables a été promue au nouveau poste de «gestionnaire de l'information» rattaché à la direction des systèmes d'information, rendant nécessaire l'engagement d'une nouvelle bibliothécaire. Le service compte donc actuellement 5 personnes qui se partagent 2,7 postes.

Durant l'été 2003, le SDJB s'est chargé de l'organisation du déménagement de la bibliothèque du Tribunal administratif, aujourd'hui Bibliothèque de droit public, dans l'ancien Hôtel des Postes de la rue du Mont-Blanc, ainsi que celui de la documentation de l'ancienne commission AVS-AI, devenue depuis Tribunal cantonal des assurances sociales.

Il a participé à la réorganisation de la documentation juridique informatisée du TA et du TCAS, suite à la création

de cette nouvelle juridiction et au transfert de compétences qui en a résulté.

Il a procédé à l'inventaire de la documentation du Pouvoir judiciaire et, avec l'aide de juristes du Pouvoir judiciaire, au tri des anciennes collections et éditions de la bibliothèque centrale, ainsi que de celles des juridictions.

La base de données «Publications des magistrats et collaborateurs du PJ», dont l'organisation et le contenu sont de la responsabilité du service, a été mise à disposition sur le PJ-portail en 2003 et comptait déjà 104 entrées à la fin décembre.

Suite au cahier des charges établi par le SDJB en été 2002, le service continue de participer à la refonte du site internet du Pouvoir judiciaire, en collaboration avec le Laboratoire des technologies de l'information de la Haute école de gestion de Genève.

Une réflexion a débuté entre le SDJB, le service «Gestion des archives et du patrimoine» (GAP) et la gestionnaire de l'information, au sujet du rapprochement de leurs trois structures. Partant du constat que toutes trois participent à l'organisation, à la gestion et à la mise à disposition d'informations au sens large (archives, ouvrages juridiques, bases de données, contenu du portail, etc...) et que dans leur travail, elles s'adressent aux mêmes personnes et mêmes juridictions, leur rapprochement semble logique. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale sur l'accès à l'information et à la documentation au sein du Pouvoir judiciaire, débutée déjà en 2001.

Le SDJB a également organisé et donné une formation sur les outils juridiques informatisés à disposition sur les PC des utilisateurs du Pouvoir judiciaire, soit dans les domaines de la législation, de la jurisprudence et de la doctrine. Ces cours ont concerné des magistrats, secrétaires-juristes, stagiaires, greffiers du Pouvoir judiciaire et quelques juristes des autres départements, dans le cadre du contrat cantonal d'utilisation de la banque de données juridiques Swisslex.

1.4.3.4 Le service de gestion des archives et du patrimoine (GAP)

Durant l'année écoulée, le service a dû faire face à une augmentation d'environ 24% des demandes d'archives, soit 3'911 recherches de documents pour l'ensemble des juridictions du Pouvoir judiciaire (3'150 pour l'année 2002). Parallèlement, le nombre de transferts de documents inter-juridictions et de transports d'archives (versements aux archives centrales) a augmenté de 31% (5'108 en 2003 contre 3'892 en 2002). Cet accroissement d'activité du service est le reflet «administratif» d'un accroissement général des affaires au sein du Pouvoir judiciaire.

Afin de faire face à l'augmentation des documents archivés, la politique d'échantillonnage des dossiers (environ 750 mètres linéaires d'archives traitées) et de versements aux Archives d'Etat (87 mètres linéaires) s'est poursuivie.

En outre, suite à la création du Tribunal cantonal des assurances sociales – TCAS – et au déménagement du Tribunal administratif, le GAP a assuré la réorganisation des locaux d'archives et le transfert d'un nombre important de dossiers. Cela a permis notamment de libérer de la place au sein du Palais et d'en rationaliser les lieux de stockage.

Formation

En 2003, en collaboration avec les Archives de l'Etat, l'archiviste du PJ a dispensé une formation de sensibilisation à la gestion des archives et au concept d'archivage. 9 collaborateurs ont pu suivre ce cours et acquérir les connaissances de base des correspondants-archives du Pouvoir judiciaire.

Récupération et destruction de documents

En 2003, 38,4 tonnes de papier ont été récupérées, y compris les documents préalablement détruits. La légère augmentation dans ce secteur par rapport à 2002 (33 tonnes) provient de la poursuite de notre politique d'échantillonnage et de versements d'archives. Le service a ainsi, en accord avec les Archives d'Etat, poursuivi la destruction des documents sans intérêt historique.

1.4.3.5 La gestion de l'information

Un poste de gestionnaire de l'information a été créé le 1^{er} septembre 2003 à la direction des systèmes d'information et de communication. Ce nouveau poste est consacré à développer l'accès, pour les magistrats et collaborateurs, à une information et une documentation internes de qualité, et également à en optimiser la circulation.

1.4.4 Les services généraux

1.4.4.1 Le service des pièces à conviction

Le nombre des inventaires parvenus en 2003 au SPEC s'est stabilisé, après avoir connu en 2002 une augmentation sans précédent.

Aucune vente aux enchères publiques de pièces à conviction n'a pu avoir lieu en 2003, en raison de l'indisponibilité du service des objets trouvés.

Quatre destructions de pièces sensibles et deux spécifiques aux stupéfiants ont été effectuées à l'usine d'incinération des Cheneviers.

1.4.4.2 Le service d'intendance, de sécurité et de l'accueil

L'année 2003 a été principalement celle des déménagements de neuf juridictions et de six services que le SISA a dû organiser, planifier et contrôler, en collaboration avec les juridictions concernées, le DAEL et l'Economat cantonal, devenu désormais la Centrale commune d'achats.

A commencer par le déplacement, en juin 2003, du service lui-même qui s'est rapproché de l'entrée principale afin d'être mieux à disposition des fournisseurs et des entreprises pour les travaux d'entretien et de réhabilitation.

En particulier, les juridictions du Tribunal administratif et du Tribunal cantonal des assurances sociales ont été déplacées dans un nouveau bâtiment situé dans les locaux de la poste du Mont-Blanc pour constituer le Palais de la justice administrative, ce qui a permis de libérer des locaux pour d'autres juridictions et services.

En tout, cela représente le déplacement, avec leur mobilier et leur installation informatique et téléphonique, de 155 personnes, dont 25 magistrats. D'autres déménagements sont prévus début 2004, pour le Tribunal tutélaire et le Parquet, pour la commission du Barreau et le secrétariat de l'Ordre des avocats.

Le personnel des loges, avec l'appui de l'équipe permanente de sécurité qui contrôle les entrées, s'occupe également de la gestion de l'économat des services centraux,

de celle du parc de photocopieurs, de celui des machines à café et fontaines à eau et de l'acheminement des dossiers pénaux.

Les loges d'accueil

En 2003, 23'445 personnes (23'094 en 2002) se sont adressées aux deux loges d'entrée du Palais pour demander des renseignements de tous ordres.

Les photocopies

65 photocopieuses (54 en 2002) sont installées dans les locaux du pouvoir judiciaire. En 2003, 5'418'453 photocopies (5'605'741 en 2002) ont été effectuées, soit une diminution de 3,3%.

Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à Fr. 443'526.- (Fr. 358'376.- en 2002) soit une augmentation de 23,76%.

1.4.4.3 Le service du courrier

Cette année a été l'occasion de regrouper, au sein du même service, toutes les activités du courrier interne et externe des juridictions, de manière à rendre plus efficace la distribution de celui-ci et la prise en charge des expéditions.

Les prestations fournies par les collaborateurs donnent toujours entière satisfaction dans les études d'avocats et notaires, les régies, les banques, les assurances et les administrations. Ces différents clients représentent 220 adresses répertoriées et une moyenne journalière de 300 plis distribués (230 en 2002).

Nombre de lettres signature (LSI) produites

	2002	2003	
Distribuées par coursiers du PJ	59'890	69'481	+16,01%
Distribuées par La Poste	102'869	104'071	+ 1,17%
Total	162'759	173'552	+ 6,63%

L'amélioration constante des prestations a permis d'augmenter sensiblement le nombre de distributions LSI; la proportion par rapport à celles remises par La Poste passe de 36,8% en 2002 à 40,03% en 2003. Cet accroissement a pour effet de réaliser une économie de Fr. 402'000.- en 2003 (Fr. 346'000.- en 2002).

1.4.5 L'assistance juridique

Nouvelle méthodologie dès 2002

Les chiffres ne correspondent plus aux seules décisions prises dans les dossiers nouvellement inscrits en 2003, mais reflètent les décisions rendues (octrois, refus et révoqueries) pour l'ensemble des demandes présentées dans l'année et qui concernent également des dossiers inscrits à une date antérieure à 2003 (demandes d'extension de l'AJ). Cette manière de procéder, non seulement plus précise d'un point de vue statistique, donne également une idée plus correcte de l'activité réelle du service.

a) Assistance juridique civile et administrative

Le nombre des nouvelles demandes a continué d'augmenter en 2003 (+2%, représentant 138 dossiers

supplémentaires), confirmant ainsi la hausse enregistrée en 2002.

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille représentent toujours la majorité des requêtes civiles, soit 63% (1'696 dossiers sur 2'693). On note encore, par rapport à 2002, une augmentation des procédures en mesures protectrices de l'union conjugale (+45), des procédures en modification d'un jugement de divorce (+19), ainsi que des procédures en divorce (+64). A cet égard, l'écoulement du temps depuis l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce, le 1^{er} janvier 2000, commence à réouvrir la porte au dépôt de requêtes unilatérales en divorce (art. 114 CCS).

Le pourcentage des autres affaires est resté stable, sauf en matière extrajudiciaire (-128).

b) Assistance juridique pénale

Le nombre des demandes d'assistance juridique pénale a légèrement diminué de 1% en 2003, soit 77 dossiers de moins qu'en 2002.

Nombre de nouveaux dossiers d'assistance juridique

	2001	2002	2003
Civiles et administratives	2'362	2'548	2'693
Pénales	1'207	1'316	1'265
Total	3'569	3'864	3'958

Nombre de demandes traitées

	2001	* 2002	2003
Civiles et administratives		3'280	3'417
Pénales		1'453	1'382
Total		4'733	4'799

* nouvelle méthodologie depuis 2002.

Assistances juridiques octroyées

	2001	* 2002	2003
Civiles et administratives	1'565	2'377	2'498
Pénales	1'065	1'313	1'236
TOTAL	2'630	3'690	3'734

* nouvelle méthodologie depuis 2002.

c) Taxations

Taxations	2001	2002	2003
Civiles	3'440'196.-	2'958'647.-	3'342'169.-
Pénales	1'963'216.-	1'757'107.-	2'010'232.-
Total	5'403'412.-	4'715'754.-	5'352'401.-

Le montant des indemnités versées aux avocat-e-s a augmenté de Fr. 636'647.-. Cette augmentation corres-

pond pour l'essentiel au rattrapage du retard accumulé l'année dernière (moins Fr. 687'658.- par rapport à 2001) en raison de l'absence de longue durée d'une collaboratrice.

Coût moyen d'un dossier

	2001	2002	2003
Civiles et administratives	2'104.-	1'995.-	2'029.-
Pénales	1'813.-	1'639.-	1'739.-
Moyenne	1'988.-	1'846.-	1'910.-

d) Emoluments pris en charge par l'assistance juridique

	2001	2002	2003
Cour de justice	179'639.-	152'103.-	207'469.-
Tribunal de 1 ^{re} instance	714'291.-	846'026.-	811'831.-
Justice de paix	23'100.-	2'817.-	2'397.-
TOTAL	917'030.-	1'000'946.-	1'021'697.-

Les émoluments du Tribunal de 1^{re} Instance ont à nouveau légèrement diminué (- Fr. 34'195.-), alors que ceux de la Cour de justice ont augmenté de manière sensible (+ Fr. 55'366.-).

e) Décisions de refus et recours

En raison de la nouvelle méthodologie statistique adoptée en 2002, le pourcentage des décisions de refus d'assistance juridique en matière civile, administrative et pénale se calcule désormais sur le nombre de demandes traitées dans l'année et non plus sur les seuls dossiers inscrits en 2003. Ainsi, sur 4'799 demandes traitées, 974 d'entre elles, soit le 20%, ont fait l'objet d'une décision négative (refus, refus partiels, irrecevables et révocations). En matière civile et administrative, 842 décisions de refus ont été rendues, (25%) contre 132 en matière pénale (10%).

Sur l'ensemble des décisions de refus, 147 ont fait l'objet d'un recours auprès de la Présidente de la Cour de justice.

Sur les 166 recours (dont 19 déposés en 2002) jugés en 2003 par la Présidente de la Cour de justice, 50 ont été admis pleinement, 8 partiellement, 9 ont été déclarés irrecevables et un seul a été renvoyé au service de l'assistance juridique.

1.4.6 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2003, le conseiller en criminalistique a été consulté à 31 reprises par le Pouvoir judiciaire (36).

Les instances judiciaires ayant sollicité des services sont les suivantes :

	2001	2002	2003
Juges d'instruction	30	26	24
Tribunal de police	0	1	2
Cour correctionnelle	1	1	1
Cour d'assises	0	1	0
Chambre d'accusation	0	1	0
Tribunal de première instance	2	3	4
Tribunal administratif	2	1	0
Parquet	0	2	0

Genres d'affaires liés aux cas traités :

	2001	2002	2003
Escroqueries et abus de confiance	10	8	9
Blanchiment	3	2	0
Homicides par négligence	9	9	11
Lésions corporelles	5	6	3
Faux et usages de faux	6	7	10
Divers (Mise en danger de la vie d'autrui, menace, hold-up, obtention frauduleuse d'une prestation, etc.)	5	5	3

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants :

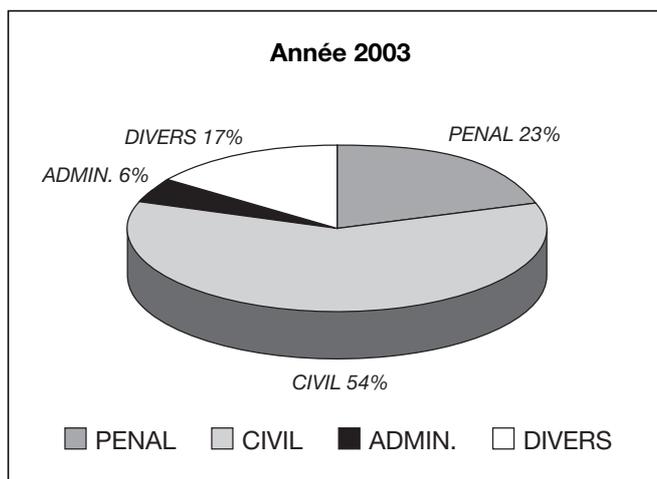
	2001	2002	2003
Accidents de circulation	12	16	12
Écritures/signatures	14	13	8
Documents	8	6	6
Analyse de bandes son ou vidéo et de disques informatiques	1	0	1
Divers (balistique, stupéfiants, etc.)	1	1	4

2 Activités des juridictions

2.1 Approche globale - Pénal, Civil, Administratif

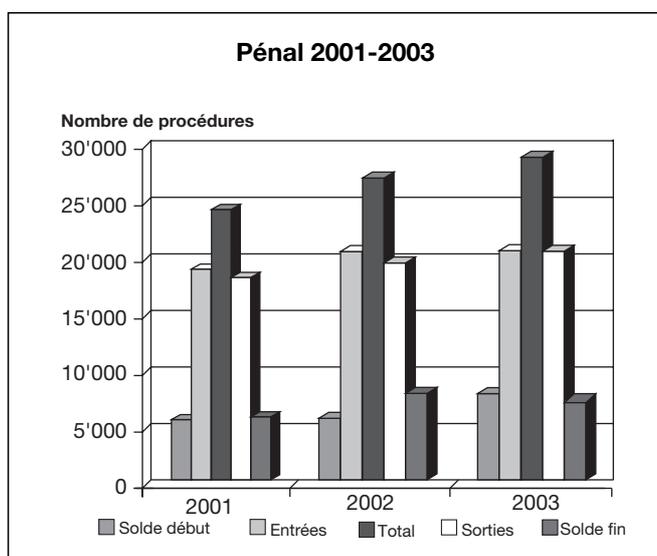
2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2003

	Pénal	Civil	Admin.	Divers	Totaux
Solde début	7'727	32'852	3'391	12'310	56'280
Entrées	20'967	35'189	3'865	9'305	69'326
Total	28'694	68'041	7'256	21'615	125'606
Sorties	21'042	45'053	3'967	8'483	78'545
Solde fin	7'652	22'988	3'289	13'132	47'061



2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

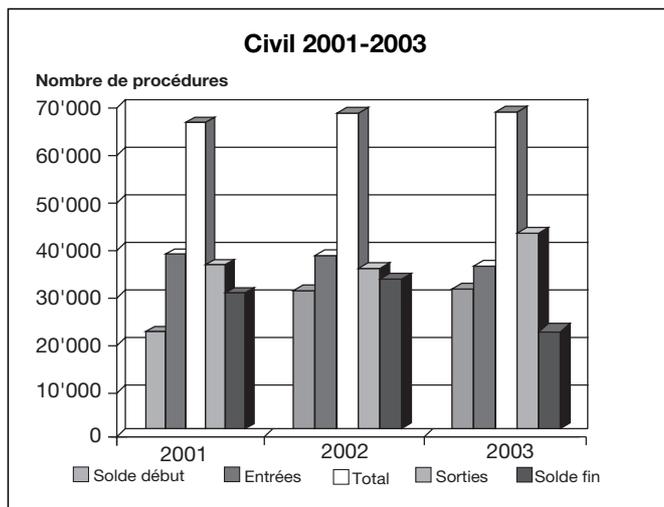
	2001	2002	2003
Solde début	5'313	6'423	7'727
Entrées	18'851	20'947	20'967
TOTAL	24'164	27'340	28'694
Sorties	17'741	19'643	21'042
Solde fin	6'423	7'727	7'652



2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

	2001	2002	2003
Solde début	28'274	30'873	32'852
Entrées	36'392	36'731	35'189
TOTAL	64'666	67'604	68'041
Sorties	33'793	35'340	* 45'053
Solde fin	30'073	32'262	22'988

* L'augmentation des sorties est due à l'épuration de nos bases de données concernant certaines successions dans lesquelles aucun acte de procédure n'a été sollicité; c'est ainsi que les dossiers de quelque 12'000 décès, enregistrés ces dernières années, ont été clôturés.



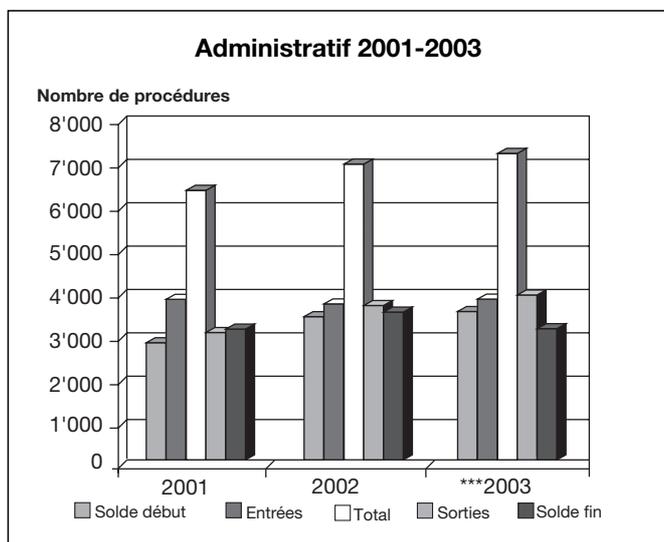
2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

Le domaine administratif comprend :

1. Le Tribunal administratif, auquel sont intégrés le Tribunal des conflits et les commissions diverses de nature administrative (CRUNI, LEX, CRPP, CRIP) rattachées au Tribunal administratif.
2. Le Tribunal cantonal des assurances sociales (TCAS) et le Tribunal arbitral depuis le 1^{er} août 2004.
3. La Commission de surveillance des Offices des poursuites et faillites (CSO) depuis le 1^{er} décembre 2002.
4. Les commissions en matière de constructions et d'installations diverses (LCI), d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux et de police des étrangers, rattachées au Pouvoir judiciaire depuis le 15 juillet 2001.

	2001	2002	* 2003
Solde début	2'738	3'378	3'391
Entrées	3'742	3'626	3'865
TOTAL	6'480	7'004	7'256
Sorties	3'207	3'537	3'967
Solde fin	3'273	3'467	3'289

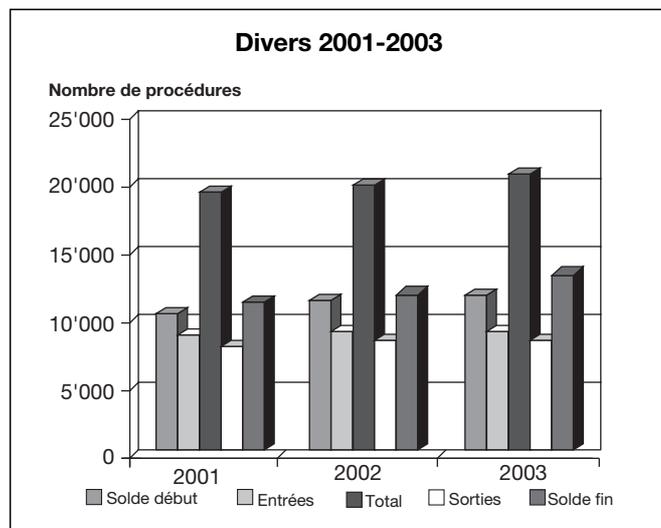
* Y compris la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites et le Tribunal cantonal des assurances sociales.



2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine «divers» sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	2001	2002	2003
Solde début	10'342	11'320	12'310
Entrées	8'347	8'885	9'305
TOTAL	18'689	20'205	21'615
Sorties	7'369	7'895	8'483
Solde fin	11'320	12'310	13'132



2.2 Approche par juridiction

2.2.1 La Cour de justice

2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	2001	2002	2003
Solde début	963	1'201	959
Entrées	3'477	3'249	2'780
TOTAL	4'440	4'450	3'739
Sorties	3'239	3'491	2'809
Solde fin	1'201	959	930

b) Civil

	2001	2002	2003
Solde début	741	926	761
Entrées	2'490	2'374	1'898
TOTAL	3'231	3'300	2'659
Sorties	2'305	2'539	1'934
Solde fin	926	761	725

c) Pénal

	2001	2002	2003
Solde début	222	275	198
Entrées	987	875	882
TOTAL	1'209	1'150	1'080
Sorties	934	952	875
Solde fin	275	198	205

2.2.1.2 La Présidence**a) Le Conseil supérieur de la magistrature**

En 2003, le CSM s'est réuni onze fois; il a traité de deux enquêtes disciplinaires, examiné neuf dénonciations et six demandes de levée de secret de fonction. Deux séances ont été consacrées au contrôle de l'activité des juridictions. D'une manière générale, les magistrats traitent les procédures dans les délais souhaités, nonobstant la charge parfois lourde; le critère de célérité n'est au demeurant pas le seul à prendre en compte. Des outils d'analyse sont à l'étude pour déterminer les modalités d'avancement et la durée des procédures.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	2001	2002	2003
Solde début	16	49	34
Entrées	120	108	115
TOTAL	136	157	149
Sorties	87	123	89
Solde fin	49	34	60

Le nombre des requêtes adressées à la commission demeure constant. Celui des requêtes «sorties» est en diminution. Cela est notamment dû au fait que moins de causes ont été appointées, dans l'optique de favoriser la conciliation.

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	2001	2002	2003
Solde début	10	24	23
Entrées	135	144	164
TOTAL	145	168	187
Sorties	121	145	167
Solde fin	24	23	20

Le nombre des recours continue d'augmenter en 2003 de 20% par rapport à la moyenne 2001-2002. L'examen de ces recours devient plus complexe et la procédure y relative plus contraignante. Ce nonobstant, le nombre de recours «sortis» est lui aussi en augmentation.

2.2.1.3 La Chambre civile

	2001	2002	2003
Solde début	300	369	382
Entrées	587	629	617
TOTAL	887	998	999
Sorties	518	616	666
Solde fin	369	382	333

En 2003, la situation se stabilise; le nombre d'appels «sortis» est en nette augmentation.

2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	2001	2002	2003
Solde début	86	100	115
Entrées	545	567	539
TOTAL	631	667	654
Sorties	531	552	530
Solde fin	100	115	124

Le nombre des affaires est en constante augmentation, de même que leur complexité s'accroît, ce qui explique l'augmentation proportionnelle du nombre des affaires restant au rôle en fin d'exercice. A cela s'ajoute que la modification de la loi de procédure civile, entrée en vigueur le 12 juillet 2003, qui soumet, en appel, les affaires sommaires à une procédure écrite, induit un délai sensiblement plus long pour le traitement des dossiers, même si la Cour interprète restrictivement cette nouvelle, afin de respecter les exigences de célérité et de simplicité découlant du droit fédéral en la matière.

2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	2001	2002	2003
Solde début	154	216	145
Entrées	287	200	190
TOTAL	441	416	335
Sorties	225	271	200
Solde fin	216	145	135

L'évolution du rôle de cette juridiction, depuis 2001, va dans le sens d'une diminution.

2.2.1.6 L'Autorité de surveillance**Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique**

	2001	2002	2003
Solde début	3	0	4
Entrées	28	30	25
TOTAL	31	30	29
Sorties	31	26	26
Solde fin	0	4	3

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	2001	2002	2003
Solde début	2	0	3
Entrées	4	9	6
TOTAL	6	9	9
Sorties	6	6	6
Solde fin	0	3	3

Autorité de surveillance du registre du commerce

	2001	2002	2003
Solde début	0	0	0
Entrées	0	3	7
TOTAL	0	3	7
Sorties	0	3	4
Solde fin	0	0	3

Autorité de surveillance du registre foncier

	2001	2002	2003
Solde début	1	0	0
Entrées	1	2	3
TOTAL	2	2	3
Sorties	2	2	2
Solde fin	0	0	1

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	2001	2002	2003
Solde début	2	3	7
Entrées	32	21	17
TOTAL	34	24	24
Sorties	31	17	18
Solde fin	3	7	6

Autorité de surveillance des tutelles

	2001	2002	2003
Solde début	32	25	17
Entrées	198	159	153
TOTAL	230	184	170
Sorties	205	167	148
Solde fin	25	17	22

Adoptions

	2001	2002	2003
Solde début	16	22	31
Entrées	55	60	62
TOTAL	71	82	93
Sorties	47	65	78
Solde fin	22	17	15

Remarque: Les affaires 2003 s'inscrivent encore durant l'année en cours, d'où la différence des chiffres.

2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

Le nombre des affaires devant la Chambre pénale est stable, voire en légère régression.

L'augmentation des audiences des Cours correctionnelles sans jury se confirme, parallèlement à la diminution des audiences de la Cour correctionnelle avec jury.

Toutefois, le nombre d'affaires correctionnalisées, toutes compositions confondues, est en augmentation: 51 en 2001, 66 en 2002 et 67 en 2003.

Cour d'assises

	2001	2002	2003
Solde début	0	0	0
Entrées	26	13	13
TOTAL	26	13	13
Sorties	26	13	13
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle avec jury

	2001	2002	2003
Solde début	0	0	0
Entrées	23	28	13
TOTAL	23	28	13
Sorties	23	28	13
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle sans jury

	2001	2002	2003
Solde début	0	0	0
Entrées	28	38	54
TOTAL	28	38	54
Sorties	28	38	54
Solde fin	0	0	0

Chambre pénale

	2001	2002	2003
Solde début	104	96	75
Entrées	293	290	284
TOTAL	397	386	359
Sorties	301	311	262
Solde fin	96	75	97

	2001	2002	2003
Appels Tribunal de police	220	201	207

2.2.3 La Chambre d'accusation

Recours

	2001	2002	2003
Solde début	80	132	96
Entrées	516	420	422
TOTAL	596	552	518
Sorties	464	456	443
Solde fin	132	96	75

Autres opérations

	2001	2002	2003
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	26	25	12
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	22	38	41
Renvois devant la Cour d'assises	22	12	14
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	0	0	1
Renvois de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	1	2	1
Ordonnances de non-lieu	15	8	6
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'118	1'122	1'178
Prolongations du secret	0	6	13
Opposition à la prolongation du secret	0	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	78	57	47
Mises en liberté provisoires avec caution	23	28	36
Mises en liberté provisoires refusées	100	127	144
Écoutes téléphoniques	447	397	375
TOTAL I	1'852	1'822	1'868
Recours entrés	516	420	422
TOTAL II	2'368	2'242	2'290

La simple lecture du tableau ci-dessus permet de faire les remarques suivantes :

1. Le nombre de recours est dans la moyenne, exception faite de 2001.
2. Il est sorti plus de recours qu'il n'en est entré.
3. Le nombre de renvois en jugement est stable.
4. Les prolongations de secret ont fortement augmenté.
5. Les demandes de mises en liberté ont tendance à augmenter.
6. Les écoutes téléphoniques ont assez fortement diminué depuis 2001.

2.2.4 La Cour de cassation

	2001	2002	2003
Solde début	38	47	27
Entrées	101	85	96
TOTAL	139	132	123
Sorties	92	105	90
Solde fin	47	27	33

La Cour de cassation a prononcé **59** arrêts, dont 10 sur demande en révision/interprétation, et a rendu 14 ordonnances d'irrecevabilité/de retrait du pourvoi, de renvoi à l'autorité de jugement ou à l'instruction, de suspension d'instruction, de maintien d'instruction suspendue ou de reprise d'instruction, soit au total **73** décisions.

Elle a admis 13 pourvois, en a rejeté 32 et en a déclaré 4 irrecevables.

Elle a admis 3 demandes en révision, 1 demande en interprétation et en a rejeté 6.

17 de ses décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral (pourvoi en nullité et/ou recours de droit public).

L'autorité fédérale a statué sur 12 d'entre eux, à savoir respectivement 11 en défaveur du recourant et 1 en sa faveur.

Il est noté que 28 pourvois et 1 demande en révision ont été retirés.

Sur les **59** arrêts rendus :

- 3 ont concerné des infractions contre la vie;
- 7 l'intégrité corporelle;
- 21 l'intégrité sexuelle;
- 15 le patrimoine (y compris faux dans les titres);
- 6 ont concerné des infractions à la loi sur les stupéfiants (Lstup);
- 2 ont concerné des confiscations;
- 5 ont concerné des infractions diverses (violation d'obligation d'entretien, LCR, assistance éducative).

Dans 15 cas, le ou la prévenu(e) était de nationalité suisse, dans 44 cas, de nationalité étrangère.

Recours déposés

	2001	2002	2003
Cour d'assises	31	14	16
Cour correctionnelle avec jury	19	14	9
Cour correctionnelle sans jury	12	19	34
Chambre pénale	10	4	3
Tribunal de police	17	12	20
Tribunal de la Jeunesse	4	6	5
Chambre d'accusation	4	0	1
En révision	4	7	7
Renvoi du TF	4	9	1

Causes jugées

	2001	2002	2003
Recours admis	9	7	9
Recours partiellement admis	3	3	4
Recours rejetés	43	33	36
Recours retirés	20	41	28
Ordonnances d'irrecevabilité/ de retrait du pourvoi/ de renvoi à l'autorité de jugement ou à l'instruction/ de suspension d'instruction/ de maintien d'instruction suspendue ou de reprise d'instruction	1	12	14
Révision/Interprétation : demandes admises	0	3	4
Révision : demandes rejetées	1	6	6
Révision : demandes retirées	0	0	1
Recours joints	2	0	0
Renvoi du TF	0	0	1

2.2.5 Le Tribunal administratif

Suite à l'entrée en fonction, le 1^{er} août 2003, du Tribunal cantonal des assurances sociales (ci-après : le TCAS) – dont la création a été imposée par la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) – le Tribunal administratif (ci-après : TA) n'est plus compétent s'agissant des litiges relatifs à l'assurance-maladie, l'assu-

rance-accident, l'assurance militaire et la prévoyance professionnelle. Le TCAS a également repris les compétences jusqu'alors attribuées à la Commission cantonale de recours en matière d'assurance-chômage (ci-après : la CRAC).

Dans ce cadre, il a par ailleurs été décidé de réunir ces deux juridictions dans un même lieu pour en faire le palais de la justice administrative. C'est ainsi que fin juillet, début août 2003, le TA a vu ses magistrats, son personnel et ses meubles déménager du 3, rue des Chaudronniers au 18, rue du Mont-Blanc. Les nouveaux locaux ont été officiellement inaugurés le 7 novembre 2003.

Conformément aux dispositions transitoires de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire du 14 novembre 2002, les causes introduites avant le 1^{er} août 2003 et pendantes devant les Commissions cantonales de recours ont été transmises d'office au TCAS. En revanche, les causes pendantes devant le Tribunal administratif ainsi que devant la CRAC au 31 juillet 2003 sont instruites et jugées par ces juridictions.

213 nouvelles causes d'assurances sociales ont ainsi été reçues par le TA du 1^{er} janvier au 31 juillet 2003. Quant à la CRAC, elle a reçu, pour cette même période, 69 nouvelles causes.

Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	574	588	622
Entrées	1'158	1'058	1'137
TOTAL	1'732	1'646	1'759
Sorties	1'144	1'024	1'048
Solde fin	588	622	711

	2001	2002	2003
Tribunal cantonal des assurances	210	230	213
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	34	30	29
Département de l'économie, emploi et affaires extérieures	8	7	4
Département des finances	54	76	100
Département de l'instruction publique	30	26	43
Département de l'intérieur, agriculture, environnement et énergie	21	16	29
Département de justice et police et des transports / divers et LCR	512	378	432
Département des affaires militaires	14	5	5
Département de l'action sociale et de la santé	26	21	16
Département de l'aménagement, équipement et logement	174	161	181
Divers	68	108	75
Mesures de contrainte	7	6	10
TOTAUX	1'158	1'058	1'137

En 2003, le TA a tenu 2 audiences de plaidoirie, 520 audiences de comparution personnelle et/ou d'enquêtes (419 en 2002) et effectué 41 transports sur place (26 en 2002).

Parmi les recours entrés en 2003, ceux concernant les assurances sociales forment le 28,9% et ceux concernant la circulation routière le 21%.

Le nombre total de recours a augmenté de 10,4% (118 recours en plus) par rapport à 2002.

Dans le domaine des assurances sociales, cette augmentation résulte principalement d'une vague de recours interjetés à l'encontre des augmentations de primes en matière d'assurance-maladie (+ 51,9%). Pour le reste, on relèvera en particulier une augmentation des recours à l'encontre des décisions concernant les taxis, ainsi que les litiges en matière fiscale.

Parmi les recours jugés, 35,6% ont été rayés du rôle en raison du fait que le recours a été retiré ou est devenu sans objet. On compte 20,1% de recours admis ou partiellement admis. En assurances sociales, ce pourcentage est de 35%.

75 arrêts du TA rendus en 2003 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, soit le 9% des arrêts rendus en 2003 et 44 arrêts du TA, fonctionnant comme Tribunal cantonal des assurances, ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral des assurances, soit le 20% des arrêts rendus en 2003.

Au total, 11,3% de tous les arrêts rendus en 2003 par le TA ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral ou au Tribunal fédéral des assurances.

En 2003, le Tribunal fédéral et le Tribunal fédéral des assurances ont rendu 112 arrêts. Le Tribunal fédéral a admis 15 recours, partiellement admis 2, rejeté 33, déclaré irrecevables 14 et rayé du rôle 3. Le Tribunal fédéral des assurances a admis 12 recours, partiellement admis 1, rejeté 31, déclaré irrecevables 1 et n'en a pas rayé du rôle.

2.2.6 Autres juridictions rattachées au greffe du Tribunal administratif

2.2.6.1 Tribunal des conflits

En 2003, tout comme en 2002, le Tribunal des conflits n'a reçu aucun recours et n'en a pas jugé. Aucune cause n'est pendante à fin 2003.

2.2.6.2 Le Tribunal arbitral

En 2003, le Tribunal arbitral a reçu 3 recours et en a jugé 2. 12 causes sont pendantes à fin 2003. En 2002, le Tribunal arbitral a reçu 8 et en a jugé 6. En 2001, il en a reçu 7 et jugé 2.

2.2.6.3 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	2001	2002	2003
Solde début	19	21	23
Entrées	59	62	68
TOTAL	78	83	91
Sorties	57	60	61
Solde fin	21	23	30

Parmi les causes entrées en 2003, les parties intimées étaient dans 15 cas, la Faculté des sciences économiques et sociales (SES), dans 5 cas, la Faculté des

lettres, dans un cas, la Faculté des sciences, dans 4 cas, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, dans 14 cas, l'École de traduction et d'interprétation, dans 6 cas, la Faculté de droit, dans 17 cas, la division administrative et sociale des étudiants (13 exmatriculations et 4 taxes).

Au total, sur les 61 décisions rendues par la CRUNI, 3 ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral, lequel en a rejeté 2, déclaré irrecevable 1.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2003, la LEX n'a reçu ni jugé aucun recours. Une cause est pendante à fin 2003. En 2002, la LEX n'a reçu aucune demande et en a jugé 2. En 2001, elle a reçu 1 demande et jugé 1.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2003, la CRPP a reçu 1 recours et en a jugé 1. Aucune cause n'est pendante à fin 2003. En 2002, la CRPP a reçu 1 recours et en a jugé 1. En 2001, elle en a reçu 2 et en a jugé 1.

Commission de recours des fonctionnaires de l'enseignement public (CRIP)

En 2003, la CRIP a reçu 5 recours et en a jugé 3. 5 causes sont pendantes à fin 2003. En 2002, la CRIP a reçu 2 recours et en a jugés 4. En 2001, elle en a reçu 1 et en a jugé aucun. Elle a tenu 9 audiences en 2003.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

	2001	2002	2003
Solde début	38	25	38
Entrées	95	103	69
TOTAL	133	128	107
Sorties	108	90	80
Solde fin	25	38	27

En 2003, la CRAC a tenu 20 audiences de délibération. Elle a admis 27 recours, partiellement admis 6, rejeté 30, déclaré irrecevables 4. 7 recours ont été retirés.

2.2.7 La Commission de surveillance des Offices des poursuites et des faillites (CSO)

	2001	2002	2003
Solde début	–	–	134
Entrées	–	–	594
TOTAL	–	–	728
Sorties	–	–	599
Solde fin	–	–	129

La Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites (ci-après: la CSO) est entrée en fonction le 1^{er} décembre 2002 (cf. précédent compte rendu), prenant le relais de la Cour de justice, en tant qu'Autorité cantonale de surveillance de ces offices.

Elle s'est attachée à mettre sur pied une organisation devant lui permettre d'assumer à la fois sa charge de surveillance des organes de l'exécution forcée des dettes d'argent et sa fonction juridictionnelle de traitement des plaintes dirigées contre les décisions desdits organes.

Dans l'exercice de ses tâches générales de surveillance, la CSO a passé en revue les différents secteurs d'activités des offices; dans le cadre de visites sur le terrain, d'entretiens et d'auditions, elle a entrepris diverses actions et procédé à des contrôles de l'organisation et des activités des offices. Engageant un dialogue constructif et suivi avec les offices, elle a approfondi certains sujets spécifiques, importants pour le bon fonctionnement des offices, comme la notification des actes de poursuite, les saisies, la comptabilité, les émoluments, la tenue des registres, l'utilisation des formulaires prescrits, les archives, la comptabilité des faillites. Elle a posé aux offices des exigences quantitatives et qualitatives propres à les rapprocher progressivement des standards fixés par le législateur. Elle s'est tenue informée des mesures prises par les offices et leur direction dans la mise en œuvre de la réorganisation voulue par le législateur et elle a aussi concrétisé les normes qu'il avait édictées, notamment en matière de gérances légales. La CSO a engagé et mené une procédure disciplinaire. Elle a suivi l'état d'avancement des faillites liquidées par la cellule d'assainissement de l'office des faillites. La CSO a recensé les administrations spéciales, leur rappelant leurs obligations et s'assurant qu'elles les respectent, tout en s'enquérant des questions et difficultés qu'elles rencontrent.

Quant au volet juridictionnel de ses activités, consistant dans le traitement des plaintes, il sied de relever en 2003 une augmentation, de l'ordre de 23%, du nombre des entrées par rapport à l'année précédente. Celles-ci sont passées de 484 en 2002, à 594 en 2003. Les sorties ont néanmoins été en 2003 légèrement supérieures aux entrées.

2.2.8 Le Tribunal cantonal des assurances sociales

Le Tribunal cantonal des assurances sociales (ci-après le TCAS) – dont la création a été imposée par la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) – est entré en fonction le 1^{er} août 2003. Il est compétent pour tout le contentieux des assurances sociales qui était traité jusqu'au 31 juillet 2003 par la Commission cantonale de recours en matière d'assurance-vieillesse et survivants, d'assurance-invalidité, de prestations complémentaires, d'allocations pour perte de gain, de revenu minimum cantonal d'aide sociale et d'assurance maternité, la Commission cantonale de recours en matière d'allocations familiales (ci-après les Commissions cantonales de recours), le Tribunal administratif pour les litiges relatifs à l'assurance-maladie, l'assurance-accident, l'assurance militaire et la prévoyance professionnelle et la Commission cantonale de recours en matière d'assurance-chômage (ci-après CRAC).

Conformément aux dispositions transitoires de la loi modifiant la loi sur l'organisation judiciaire du 14 novembre 2002, les causes introduites avant le 1^{er} août 2003 et pendantes devant les Commissions cantonales de recours ont été transmises d'office au Tribunal cantonal des assurances sociales. 902 causes pendantes devant les Commissions de recours ont ainsi été transmises au Tribunal cantonal des assurances sociales le 1^{er} août 2003.

En revanche, les causes pendantes devant le Tribunal administratif ainsi que devant la CRAC au 31 juillet 2003 sont instruites et jugées par ces juridictions.

2.2.8.1 Statistiques globales des Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales du 1^{er} janvier au 31 juillet 2003

	2001	2002	2003
Solde début	821	999	1'046
Entrées	881	915	191
TOTAL	1'702	1'914	1'237
Sorties	* 703	* 868	** 335
Solde fin	999	1'046	902

* jugements notifiés (sans jugements incidents) + dossiers rayés du rôle

** jugements notifiés (sans les jugements incidents, ni les dossiers rayés du rôle)

L'entrée en vigueur de la LPGA, qui prévoit la voie de l'opposition auprès de l'assureur qui a rendu la décision, explique probablement l'importante diminution du nombre de recours. Il semble également que cette modification ait eu pour conséquence le report du dépôt des recours. Le point sera fait dans un an.

Recours interjetés auprès des Commissions cantonales de recours par domaine du 1^{er} janvier au 31 juillet 2003

	2001	2002	2003
Assurance-vieillesse et survivants	338	313	39
Assurance-invalidité	300	334	88
Assurance perte de gains	3	4	0
Prestations complémentaires	34	34	39
Allocations familiales	187	199	24
Assurance-chômage (assujettissement et cotisation)	0	2	0
Revenu minimum cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droits	12	11	0
Assurance-maternité cantonale	7	18	1
TOTAL	881	915	191

69 arrêts ont été rendus par le Tribunal fédéral des assurances en 2003, suite à des recours de droit administratif interjetés contre les jugements des Commissions cantonales de recours. Dans 47 cas, les jugements desdites Commissions ont été confirmés.

2.2.8.2 Statistiques globales du Tribunal cantonal des assurances sociales du 1^{er} août au 31 décembre 2003

	2003
Dossiers Commissions de recours	902
Entrées TCAS	311
TOTAL	1'213
Sorties	322
Solde fin	891

Parmi les recours traités, 23,6% ont été admis totalement ou partiellement, 11,5% ont été déclarés irrecevables et 37% ont été rejetés. En outre, 23,6% des recours ont été rayés du rôle parce qu'ils avaient été retirés ou étaient devenus sans objet.

Le Tribunal cantonal des assurances sociales a admis 11 actions en responsabilité fondées sur l'article 52 LAVS. Il en a rejeté 6 et rayé du rôle 13, parce que les demandes étaient devenues sans objet ou avaient été retirées.

Recours/demandes introduits/es auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales par domaine du 1^{er} août au 31 décembre 2003

	2003
Assurance-vieillesse et survivants	41
Assurance-invalidité	80
Assurance perte de gains	0
Prestations complémentaires	14
Allocations familiales	12
Assurance-chômage	56
Revenu minimum cantonal d'aide sociale	4
Assurance-maternité cantonale	0
Assurance-maladie	33
Assurance-accident	31
Prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité	39
Assurance-militaire	1
TOTAL	311

2.2.8.3 Le Tribunal arbitral (dès le 1^{er} août 2003)

Le greffe du Tribunal cantonal des assurances sociales assure également le greffe du Tribunal arbitral. Ce tribunal a reçu 2 dossiers entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2003, mais n'a pas encore rendu de jugement.

2.2.8.4 Les Commissions de recours en matière d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux

	2001	2002	2003
Solde début	678	893	846
Entrées	734	570	774
TOTAL	1'412	1'463	1'620
Sorties	519	617	702
Solde fin	893	846	918

Distinction impôts cantonaux et impôts fédéraux

	Impôts cantonaux 2002	Impôts cantonaux 2003
Solde en cours d'instruction au 31.12	675	593
Recours enregistrés	462	575
TOTAL	1'137	1'168
Sorties	544	485
- Décisions rendues	214	256
- Recours retirés	330	229
Solde fin	593	683

	Impôts fédéraux 2002	Impôts fédéraux 2003
Solde en cours d'instruction au 31.12	218	253
Recours enregistrés	108	199
TOTAL	326	452
Sorties	73	217
- Décisions rendues	23	49
- Recours retirés	50	168
Solde fin	253	235

Le nombre des recours déposés et liquidés en 2003 n'a jamais été aussi élevé.

L'augmentation des causes entrées s'explique par l'application des nouvelles lois fiscales, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001. En effet, les premiers recours fondés sur le nouveau droit ne sont parvenus qu'en 2003. Dans le même temps, le nombre des recours liquidés est presque équivalent à celui des recours déposés.

La remarque faite l'année précédente, selon laquelle la complexité persistante des recours nécessite une multiplication des actes d'instruction, avec pour conséquence un temps plus long de rédaction des décisions, reste valable.

2.2.8.5 La Commission de recours en matière de constructions et installations diverses (CCRC)

	2001	2002	2003
Solde début	301	435	436
Recours déposés	514	350	311
TOTAL	815	785	747
Recours traités	301	349	398
Solde fin	435	436	349

En 2003, le nombre de recours jugés ou retirés est largement supérieur au nombre des recours déposés, d'où une diminution importante du nombre des procédures pendantes au 31 décembre 2003 par rapport aux deux années précédentes.

Le détail des recours traités en 2003 se présente comme suit :

- 162 rayés du rôle ou devenus sans objet;
- 43 irrecevables;
- 125 rejetés;
- 68 admis totalement ou partiellement.

2.2.8.6 La Commission cantonale de recours en matière de police des étrangers (CCRPE)

	2001	2002	2003
Solde début	295	214	231
Recours déposés	290	310	327
TOTAL	585	524	558
Recours liquidés	371	293	342
Solde fin	214	231	216

Le nombre de nouvelles procédures a augmenté de 5,5% par rapport à l'année 2002.

Le nombre de procédures terminées est en hausse de 16,7% par rapport à l'année précédente, ce qui a permis de réduire le nombre de procédures en cours de 6,5% sur une période d'une année. A titre de comparaison, à fin 2002, le solde des dossiers en cours était en hausse de 7.9% par rapport à l'année 2001.

La Commission a été saisie de 36 recours concernant des décisions de l'Office de la main-d'œuvre étrangère (art. 3, al. 3 - F 2 10).

Les recours déclarés irrecevables ont représenté 12,3% du total des décisions rendues.

Statistiques des mesures de contraintes

	2001	2002	2003
Assignations territoriales	125	194	44
Ordres de mise en détention	15	13	26
Caducités	3	0	4
Relaxe	1	0	0
Renvoi	0	1	0
TOTAL	144	208	74

Statistiques détaillées des mesures de contraintes pour 2003

	Confirmées	Annulées	Total
Assignations cantonales	17	4	21
Assignations locales	22	3	25
Ordres de mise en détention	22	4	26
Demande de mise en liberté	0	2	2
TOTAL	61	13	74

Le nombre des nouvelles affaires est en baisse de 64,4% par rapport à l'année 2002.

Cette situation est due à l'entrée en vigueur, au mois de mai 2002, de nouvelles dispositions légales abrogeant l'automatisme du contrôle judiciaire des mesures d'assignation territoriale. L'année 2003 a été la première année soumise entièrement à ce nouveau régime.

Le nombre des ordres de mise en détention examinés est en hausse de 100% par rapport à l'année 2002. Dans 84,6% des cas, la Commission a confirmé la détention du recourant; à titre de comparaison, au cours de l'année 2002, tous les ordres de détention frappés d'un recours avaient été confirmés.

Deux demandes de levée de détention ont été soumises à la Commission qui les a rejetées.

43 audiences ont été tenues en 2003, soit une baisse de 29,5% (18) par rapport à l'année 2002.

2.2.8.7 La Commission du barreau

Les activités de la commission sont les suivantes :

- Autorité cantonale de surveillance des avocats, conformément à l'article 14 de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats (LLCA)
- Tenue des registres des avocats, avocats stagiaires, ainsi que des avocats ressortissants des pays de l'UE/AELE et autorisés à pratiquer leur profession de

façon permanente en Suisse, en vertu des articles 27 et suivants LLCA.

- Tenue du registre des clercs (article 6 de la loi genevoise sur la profession d'avocat, ci-après LPAv)

Durant l'année 2003, la Commission a tenu 10 séances plénières et le bureau a siégé à une dizaine de reprises.

86 nouveaux dossiers ont été inscrits au rôle, d'office ou sur dénonciation, soit une augmentation de quelque 32% par rapport à l'année 2002.

La Commission a tenu 5 audiences de comparution personnelle et d'enquêtes et procédé à 2 transports sur place.

Elle a prononcé 5 sanctions, conformément à l'article 17 LLCA, soit 4 avertissements et 1 blâme.

En application de l'article 8 alinéa 1 lettre b LLCA (condamnation pénale pour des faits incompatibles avec l'exercice de la profession), la Commission a prononcé une radiation non volontaire du registre des avocats.

La Commission a procédé au classement de 48 procédures inscrites au rôle, 7 d'entre elles faisant l'objet d'une décision de classement motivé.

4 demandes de levée du secret professionnel ont été soumises à la Commission, laquelle en a accordé 2 (article 12 LPAv).

Sur 10 demandes de prolongation de stage ou demande de réinscription au registre des avocats stagiaires, 8 ont fait l'objet d'une décision positive (article 28 LPAv).

Enfin, la Commission a nommé 2 suppléants, suite au décès d'avocats inscrits au registre (article 9 LPAv).

La jurisprudence de la Commission du barreau, portant sur la période 1998-2002, a été publiée dans la Semaine Judiciaire 2003 II p. 245 et ss.

2.2.9 Le Tribunal de première instance

	2001	2002	2003
Total des causes civiles entrées	17'388	17'744	16'222

Le nombre total des affaires nouvelles reçues par le Tribunal de première instance, en diminution sensible par rapport aux deux années précédentes, peut donner l'impression d'une baisse de la charge de travail pour le Tribunal alors qu'en réalité, celle-ci est en augmentation.

En effet, cette baisse (de -1'522 par rapport à 2002) provient d'une diminution du nombre des causes sommaires (de -2'193 par rapport à 2002), dont il est rappelé qu'elles ne représentent pas une charge de travail lourde en comparaison des autres procédures, en particulier des affaires ordinaires et accélérées, qui constituent l'essentiel de l'activité des juges des chambres civiles et du greffe et qui sont en hausse régulière.

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

Ces procédures connaissent donc une nouvelle augmentation (+59 dossiers, soit +1,6% par rapport à 2002), qui fait suite à des hausses successives importantes les années précédentes (284 causes de plus en 2003 par rapport à 2001, soit une augmentation de 8,3%; 500 de plus qu'en 2000, soit une augmentation de 15,6%).

Ces chiffres confirment que la charge de travail du tribunal augmente d'année en année.

Le nombre des chambres civiles n'ayant pas été augmenté depuis 1999, la charge de chacune d'elle s'accroît ainsi régulièrement. L'effectif des secrétaires-juristes a certes été augmenté ces dernières années, ce qui permet de décharger les magistrats d'une partie des tâches de rédaction. Cette évolution – bienvenue au demeurant – ne compense toutefois que partiellement l'accroissement de la masse de travail.

D'autre part, la modification de la loi de procédure civile votée par le Grand Conseil le 16 avril 2003 et entrée en vigueur le 12 juillet 2003, engendre une charge de travail supplémentaire considérable pour le greffe dont l'effectif est, en l'état, d'ores et déjà insuffisant pour faire face à l'ampleur croissante de ses tâches.

	2001	2002	2003
Solde début	2'737	2'733	2'758
Entrées	3'424	3'649	3'708
TOTAL	6'161	6'382	6'466
Sorties	3'428	3'624	3'670
Solde fin	2'733	2'758	2'796
Jugements sur incident	188	175	151

Affaires de famille

Le nombre de divorces prononcés est stable depuis plusieurs années, après quelques fluctuations liées à l'introduction du nouveau droit du divorce (il faut cependant s'attendre à une importante vague de procédures en divorce dans les mois qui suivront l'entrée en vigueur, le 1^{er} juin 2004, de la modification de l'article 114 du code de procédure civile prévoyant la réduction de quatre à deux ans de la durée minimale de vie séparée permettant de demander le divorce).

L'élément le plus marquant ces dernières années, dans le domaine du droit de la famille, est cependant l'explosion du nombre des mesures protectrices de l'union conjugale. Comme déjà indiqué dans le compte rendu de l'année précédente, les parties utilisent cette procédure comme succédané de celle du divorce dont elles veulent éviter les lenteurs. De plus, les parties requièrent de plus en plus souvent, dans le cadre de ce type de procédures, des mesures probatoires telles qu'expertises familiales ou auditions d'enfants, ce qui alourdit d'autant la tâche du tribunal.

	2001	2002	2003
Divorces prononcés	1'150	1'118	1'125
Divorces refusés	17	9	8
Séparations de corps prononcées	56	39	24
Annulations de mariage prononcées	2	3	0
Jugements sur mesures provisoires	214	181	140
Jugements sur mesures préprovisoires	302	325	343
Jugements sur mesures protectrices de l'union conjugale	513	658	833

Procédures sommaires

Comme indiqué en introduction, une baisse spectaculaire de la masse d'affaires nouvelles est observée par rapport à l'année précédente (-24,7%).

Encore une fois, ce ne sont pas ces procédures (essentiellement des demandes de mainlevée d'opposition à poursuite, traitées lors d'audiences collectives) qui occu-

pent le plus les juges. L'impact de cette diminution n'est donc pas d'une grande importance pour la charge de travail du tribunal.

	2001	2002	2003
Solde début	1'651	1'635	1'471
Entrées	8'993	8'861	6'668
TOTAL	10'644	10'496	8'139
Sorties	9'009	9'025	7'075
Solde fin	1'635	1'471	1'064

Conciliations ordinaires

Les entrées en conciliation sont une nouvelle fois en augmentation (de 13,6%) par rapport à l'année précédente.

On peut y voir le signe d'un regain d'intérêt de la part des demandeurs pour une tentative de règlement amiable du différend, ce malgré que la proportion de causes conciliées demeure très faible (28 causes conciliées en tout en 2003, pour 731 non conciliées).

	2001	2002	2003
Solde début	784	683	722
Entrées	804	872	991
TOTAL	1'588	1'555	1'713
Sorties	905	833	828
Solde fin	683	722	885
Affaires conciliées	32	32	28

Chambre commerciale

Contrairement aux affaires sommaires «ordinaires», celles relevant de l'activité de la chambre commerciale (soit principalement les procédures relatives aux faillites) connaissent une augmentation sensible, soit 16,6% par rapport à 2002. La cause en est bien évidemment la conjoncture économique défavorable durant l'année écoulée.

Les jugements de faillite sont en revanche en légère régression (-5%) par rapport aux deux années précédentes. Une explication possible à ce paradoxe: la propension croissante des débiteurs à attendre le dernier moment, en l'occurrence l'imminence du prononcé de la faillite, pour s'acquitter des montants dus.

	2001	2002	2003
Solde début	529	613	454
Entrées	3'311	3'292	3'840
TOTAL	3'840	3'905	4'294
Sorties	3'227	3'451	3'728
Solde fin	613	454	566

Faillites prononcées

	2001	2002	2003
Faillites 166, 188, 190, 191, 192 et 193 LP	1'272	1'272	1'208

Présidence

Relative stabilité dans ce domaine, avec une poussée des prononcés de séquestres compensée par une baisse, après plusieurs années de hausse, des oppositions à séquestre.

	2001	2002	2003
Mesures provisionnelles	326	324	301
Ordonnances de séquestre	366	363	400
Oppositions à séquestre	130	181	149
Causes gracieuses	95	105	96

Commissions rogatoires

Stabilité également en ce qui concerne ces procédures, exécutées à la demande d'autorités judiciaires étrangères ou d'autres cantons.

	2001	2002	2003
Commissions rogatoires	65	75	69

2.2.10 Le Tribunal de police

Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	645	609	571
Entrées	2'037	1'813	* 2'350
TOTAL	2'682	2'422	2'931
Sorties	2'073	1'851	1'992
Solde fin	609	571	928

* y compris les 280 nouveaux dossiers enregistrés en 2002 et transmis au TP début février 2003 (cf. rapport annuel 2002).

L'année 2003 a été marquée par l'élection attendue d'un juge supplémentaire pour le Tribunal de police, passant, dès le 1^{er} septembre, de 4 à 6 chambres à mi-charge et de 8 à 12 audiences par semaine au minimum.

Le nombre de nouvelles affaires attribuées au Tribunal de police en 2003 a sensiblement augmenté, conséquence différée de la nette augmentation des nouvelles affaires pénales enregistrées par le Ministère public en 2002.

Le nombre de dossiers complexes continue de croître de façon encore plus rapide que le nombre de nouvelles affaires, comme le démontre l'augmentation régulière du nombre de classeurs fédéraux contenant les pièces jointes aux dossiers (jusqu'à 500 pages par classeur), soit 140 classeurs en 2001 (+16% par rapport à l'année précédente), 170 en 2002 (+21%) et 215 en 2003 (+26%).

2.2.11 La Juridiction des baux et loyers

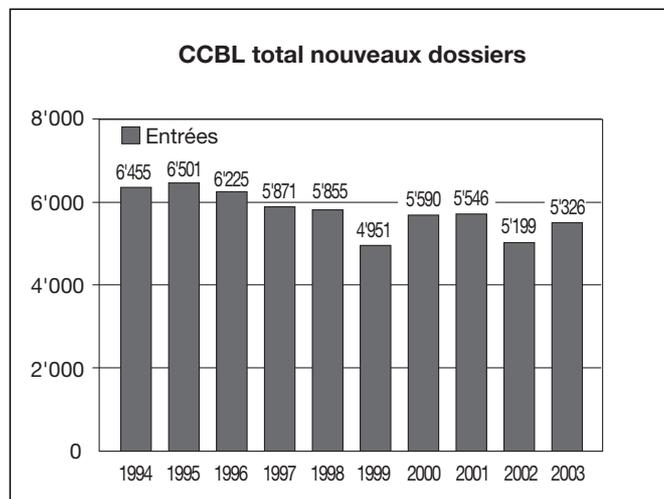
2.2.11.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

2.2.11.1.a Section des conciliations

	2001	2002	2003
Solde début	2'367	2'262	1'808
Entrées	5'546	5'199	5'326
TOTAL	7'913	7'461	7'134
Sorties	5'651	5'653	5'071
Solde fin	2'262	1'808	2'063

Le nombre de nouveaux dossiers entrés a légèrement augmenté en 2003 par rapport à 2002 (+2,44%). Depuis 1997, ce nombre tend à se stabiliser au-dessus des 5'000. Le solde au rôle à la fin de la période est revenu au-dessus de 2'000 dossiers.

La progression des nouvelles affaires est figurée ci-dessous :



Le nombre de nouveaux dossiers est resté relativement stable ces cinq dernières années.

L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

	2001	2002	2003
Dossiers B	961	1'173	1'061
Dossiers L	1'761	1'406	1'462
Dossiers CG	270	208	187
Dossiers D	1'013	829	692
Dossiers E	1'409	1'478	1'759
Dossiers L77	132	105	165

Note: B = contestation de congé par le locataire; L = fixation du loyer; CG = validation de consignation; D = divers; E = évacuation pour défaut de paiement du loyer; L77 = requête amiable.

Par rapport à 2002, les procédures en contestation de congé par le locataire (dossiers B) accusent une légère diminution (-9,55%), tout comme les validations de consignation (dossiers CG: -10,1%) et les divers (dossiers D: -16,5%). Ces deux derniers types de dossiers sont en baisse constante depuis plusieurs années. En revanche, les procédures en fixation de loyer sont en légère hausse (dossiers L: +4%). La plus forte progression est relevée pour les procédures en évacuation pour défaut de paiement du loyer (dossiers E: +19%).

Le *taux de conciliation* (calculé en prenant le nombre d'affaires conciliées + les affaires retirées en audience par rapport aux affaires conciliées + les affaires retirées en audience + les affaires non conciliées + les décisions) est aussi en progression: 38,75% en 2003, contre 35,48% en 2002, et 35% en 2001.

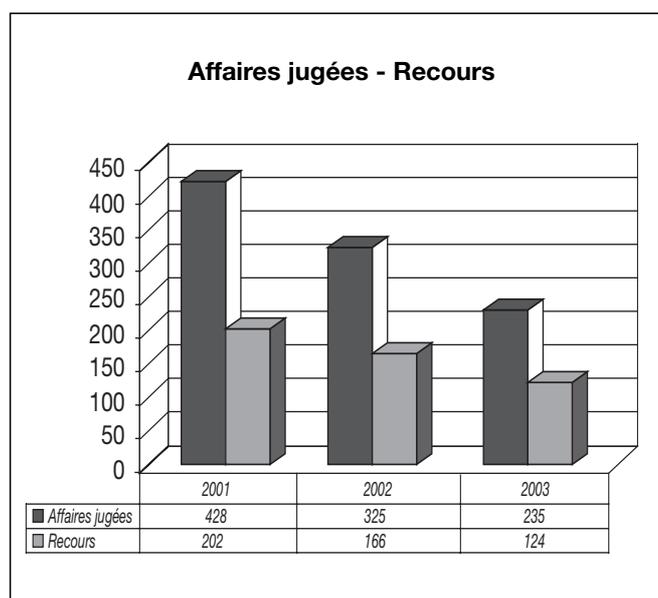
En 2003, le taux de conciliation par matière a été le suivant: dossiers B: 45,7%, dossiers CG: 38,5%, dossiers D: 23,2%, dossiers E: 15,8%, dossiers L: 61,1%, dossiers L77: 95,5%.

2.2.11.1.b Section des décisions

Après la forte augmentation enregistrée en 2001 (+44% par rapport à l'année précédente), le nombre de décisions rendues par la Commission de conciliation a amorcé une pente descendante: -24% en 2002 et -27,7% en 2003. Pour cette année, les décisions sont au nombre de 235 (dont 191 en matière de congé et 44 en matière de consignation de loyer). Sur ce chiffre, 124 ont fait l'objet d'une procédure de recours au Tribunal des baux et loyers (106 en matière de congé et 18 en matière de consignation de loyer).

Cette progression est figurée ci-dessous :

2.2.11.1.c Section des affaires sociales



Le groupe de travail créé en 2002 pour améliorer le fonctionnement de la section des affaires sociales a rédigé des propositions concrètes qu'il a soumises le 7 mai 2002 au Conseil d'Etat et au Grand Conseil. Au moment de la rédaction de ce compte rendu, les autorités compétentes n'avaient toujours pas pris de décision définitive, de sorte que les activités prévues par le projet n'ont pas encore pu être mises en œuvre.

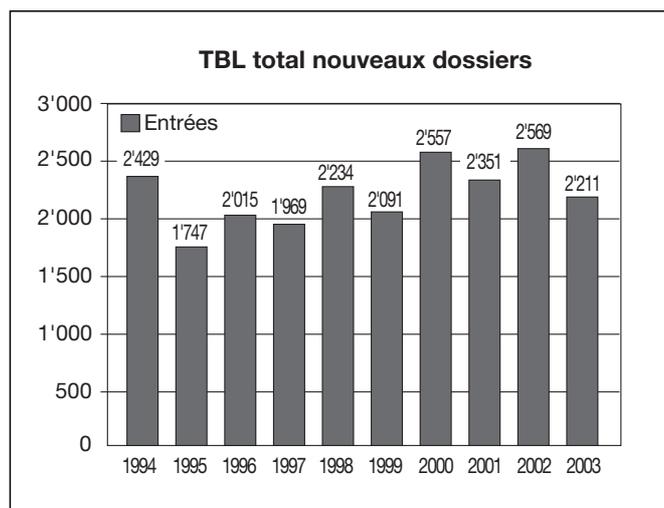
2.2.11.2 Le Tribunal des baux et loyers

Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	1'415	1'576	1'751
Entrées	2'351	2'569	2'211
TOTAL	3'766	4'145	3'962
Sorties	2'190	2'394	2'419
Solde fin	1'576	1'751	1'543

Après avoir atteint des chiffres records en 2000 et en 2002, le nombre de nouveaux dossiers inscrits au rôle en 2003 est en diminution de 15% par rapport à 2002. Il se situe dans la moyenne annuelle des 13 dernières années, qui est d'environ 2'200 nouveaux dossiers.

La progression des affaires est figurée ci-dessous :



L'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

a) Baux (contestations de congé par le locataire)

	2001	2002	2003
Solde début	121	222	350
Entrées	249	333	223
TOTAL	370	555	573
Sorties	148	205	306
Solde fin	222	350	267

b) Loyers (fixations du loyer initial, hausses, baisses)

	2001	2002	2003
Solde début	505	377	362
Entrées	335	376	343
TOTAL	840	753	705
Sorties	463	391	367
Solde fin	377	362	338

c) Evacuations (pour défaut de paiement)

	2001	2002	2003
Solde début	186	208	204
Entrées	994	1'080	1'050
TOTAL	1'180	1'288	1'254
Sorties	972	1'084	1'021
Solde fin	208	204	233

d) Oppositions aux jugements d'évacuation (pour défaut de paiement)

	2001	2002	2003
Solde début	6	6	11
Entrées	68	52	72
TOTAL	74	58	83
Sorties	68	47	71
Solde fin	6	11	12

e) Divers (recours, demandes en paiement, évacuations ordinaires, consignations...)

	2001	2002	2003
Solde début	592	762	820
Entrées	685	688	461
TOTAL	1'277	1'450	1'281
Sorties	515	630	600
Solde fin	762	820	681

La diminution du nombre de nouvelles procédures est particulièrement sensible en matière de contestation de congé par le locataire et de dossiers divers (-33% environ par rapport à la période précédente). Elle l'est nettement moins en matière de fixation de loyers (-8,8%) et d'évacuations pour défaut de paiement (-2,8%). Par contre, les oppositions aux jugements d'évacuation pour défaut de paiement sont en nette augmentation (+38,5%). Il convient cependant de relever que l'année 2002 a constitué un record sur le plan de la progression des affaires nouvelles, de sorte que, dans l'ensemble, le nombre de dossiers reste élevé malgré la diminution constatée en 2003.

2.2.12 La Juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	687	934	1'091
Entrées	1'225	1'698	1'756
TOTAL	1'912	2'632	2'847
Sorties	978	1'541	1'669
Solde fin	934	1'091	1'178

1'756 entrées nouvelles ont été enregistrées devant la Juridiction des prud'hommes en 2003, contre 1'698 en 2002. Il s'agit d'une légère augmentation de +3,4% du nombre de nouveaux dossiers, mais qui doit être prise en considération avec celle constatée en 2002, laquelle s'est élevée à +38,6%. Dès lors, nous pouvons affirmer que la situation s'est plus ou moins stabilisée depuis 2002, mais il ne faut pas perdre de vue que depuis 2001, l'augmentation de dossiers s'élève à 43,34%.

En relation avec cette augmentation des nouveaux dossiers, il convient de relever que l'engagement du personnel et des gains notables de productivité ont permis de ne pas gonfler exagérément les retards pris dans le traitement des affaires. Le solde des affaires non encore traitées au 31 décembre 2003 n'augmente ainsi que de 10,29% contre 11,3% au 31 décembre 2002.

La répartition du nombre de causes entre groupes professionnels connaît d'importantes différences.

Les groupes les plus chargés (groupes 5, 4 et 3) comptent en effet presque le double de causes nouvelles que les groupes 1 et 2.

a) Conciliation

En 2003, 1'691 causes ont été inscrites en conciliation, dont 338 reportées de 2002.

1'348 causes sont sorties du rôle de la conciliation par transactions, jugements, retraits, radiations et renvois aux tribunaux.

Le taux des affaires conciliées est de 20,84% (soit 281 causes conciliées). Ce résultat est en constante augmentation (18,08% en 2002, 17,44% en 2001).

15 causes ont été jugées (12 en 2002). En outre, il convient de relever que 232 causes (289 en 2002) ont été retirées/rayées ou jointes en 2003, ce qui représente 17,21%.

En résumé, sur 1'348 causes sorties du rôle de la conciliation en 2003, 528 en sont définitivement sorties, soit 39,17%.

820 causes ont été renvoyées devant les tribunaux et aucune cause n'a été renvoyée directement à la Cour d'appel en vertu de l'art. 27 LJP (0 en 2002 et 2001). 343 causes sont reportées à l'année suivante, contre 328 en 2002.

1'310 audiences de conciliation auront été tenues en 2003 contre 1'240 en 2002.

	2001	2002	2003
Solde début	218	260	338
Entrées	1'200	1'346	1'353
TOTAL	1'418	1'606	1'691
Sorties	1'158	1'288	1'348
Solde fin	260	338	343

b) Tribunaux

En 2003, 1'434 causes ont été inscrites aux rôles des tribunaux des prud'hommes (1'296 en 2002 et 1'189 en 2001), dont 560 reportées de 2002.

817 causes sont sorties des rôles des tribunaux en 2003 (736 en 2002), dont 72 par conciliation ou jugement-accord (soit 8,81% en 2003 contre 9,5% en 2002 et 10,27% en 2001).

Les tribunaux ont rendu en 2003 120 ordonnances préparatoires (127 en 2002), 479 jugements contradictoires au fond (473 en 2002), 100 jugements par défaut (127 en 2002) et 5 jugements incidents (5 en 2002).

166 causes ont été retirées, rayées ou sont sorties par jonction (112 en 2002).

Le taux des appels interjetés contre les jugements des tribunaux a très fortement chuté (-9,42%). En effet, 163 appels ont été interjetés, ce qui représente 33,67% des jugements contradictoires et sur incidents rendus en 2003 (en 2002, 206 appels avaient été interjetés, ce qui représentait 43,09%). Les efforts de recrutement, de formation et d'encadrement des greffiers auxiliaires, lesquels rédigent, sous l'autorité du tribunal, les jugements, expliquent certainement en partie cette évolution favorable.

617 causes sont reportées à l'année suivante (560 en 2002), dont 61 sont suspendues (52 en 2002).

Les tribunaux ont tenu 881 audiences (852 en 2002 et 754 en 2001), soit une augmentation de 16,8% depuis 2001.

	2001	2002	2003
Solde début	374	517	560
Entrées	815	779	874
TOTAL	1'189	1'296	1'434
Sorties	672	736	817
Solde fin	517	560	617

c) Cour d'appel

En 2003, 353 causes ont été inscrites au rôle de la Cour d'appel (363 en 2002), dont 190 reportées de 2002 (157 en 2002).

160 causes sont sorties du rôle (173 en 2002), dont 10 par conciliation ou arrêt-accord, comme en 2002, ce qui représente 6,25% des causes (5,18% en 2002).

En 2003, ont été rendus 125 arrêts contradictoires (158 en 2002), 6 arrêts incidents (1 en 2002), 14 ordonnances préparatoires (11 en 2002) et 17 appels ont été radiés, retirés ou sortis par jonction (6 en 2002). 8 appels ont été déclarés irrecevables.

Sur 125 arrêts contradictoires au fond, 44,8% ont été confirmés (37,59% en 2002), 18,4% ont été partiellement confirmés (contre 36,84% en 2002) et 36,8% totalement réformés (25,56% en 2002).

193 causes sont reportées à l'année suivante contre 190 en 2002.

La Cour d'appel aura tenu 177 audiences en 2003, contre 178 en 2002.

	2001	2002	2003
Solde début	95	157	190
Entrées	261	206	163
TOTAL	356	363	353
Sorties	199	173	160
Solde fin	157	190	193

d) Tribunal fédéral

En 2003, 15 *recours en réforme* ont été interjetés devant le Tribunal fédéral, contre 25 en 2002.

Le Tribunal fédéral a rejeté 6 recours (8 en 2002), en a admis partiellement 1 comme en 2002 et déclaré irrecevables 3 autres (6 en 2002). Un recours en réforme a été retiré. 4 recours en réforme sont reportés à 2004.

En 2003, 11 *recours de droit public* ont été interjetés devant le Tribunal fédéral (16 en 2002).

Le Tribunal fédéral a admis 1 recours de droit public, en a rejeté 4 et déclaré 1 irrecevable. 1 recours a été retiré et 4 autres sont reportés à 2004.

En 2003, 1 *recours en nullité* a été interjeté devant le Tribunal fédéral lequel a été déclaré irrecevable.

e) Commission de conciliation en matière d'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail /CCEg).

En 2003, 21 causes ont été inscrites au rôle de la Commission, dont 1 reportée de 2002, contre 14 en 2002.

Sur les 20 nouvelles causes inscrites, une seule relevait du droit public et a été renvoyée au Tribunal administratif. 2 causes ont été conciliées (4 en 2002) et 18 renvoyées au Tribunal des prud'hommes.

	2001	2002	2003
Solde début	0	1	1
Entrées	9	14	20
TOTAL	9	15	21
Sorties	8	14	21
Solde fin	1	1	0

2.2.13 Le Tribunal tutélaire

	2001	2002	2003
Dossiers ouverts	1'955	1'960	2'023
Mesures prises	3'471	3'958	4'154
Mesures levées	1'166	1'361	1'405

Le nombre de nouveaux dossiers a augmenté de 3% et les mesures prises ont encore augmenté de 5% par rapport à 2002 qui avait déjà connu une augmentation exceptionnelle de 14% par rapport à 2001. Le nombre de dossiers en cours au 31 décembre 2003 était de 6'191.

Les procédures en attribution de l'autorité parentale conjointe restent stables. En revanche, les procédures portant sur la modification des relations personnelles ont augmenté de 188 en 2002 à 208 en 2003, soit d'environ 11%.

16 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées pour des personnes majeures en 2003 contre 13 en 2002 et 3 pour des enfants mineurs en 2003 contre 6 en 2002. Des levées de mesures d'interdiction ont été prononcées en 2003: 2 pour des personnes majeures et 7 pour des personnes mineures. 15 requêtes ont été refusées.

	2001	2002	2003
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	255	348	258
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'167	1'268	1'383
Retraits de garde	38	41	55

Pour les personnes majeures, après une augmentation extraordinaire du nombre de curatelles (26%) et de tutelles (69%) en 2002, une diminution de, respectivement, 8,5% pour les curatelles et de 33% pour les tutelles, a été constatée en 2003. En 2 ans, le nombre de curatelles pour des personnes majeures a augmenté en moyenne de 11% et le nombre de tutelles pour ces mêmes personnes a augmenté en moyenne de 27%.

Pour les personnes mineures, les tutelles prononcées sont stables par rapport à 2002, qui, pour mémoire, avait connu une augmentation de 30%. Les curatelles ont en revanche augmenté de 21%. Cette augmentation est principalement due à la forte progression des curatelles de surveillance de relations personnelles entre les parents et le mineur qui ont augmenté de 50% par rapport à 2002.

2.2.14 La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	2001	2002	2003
Décès enregistrés	3'294	3'261	3'462
Testaments déposés	817	909	988
Répudiations	1'586	1'455	1'593
Faillites requises	517	480	468
Dossiers successoraux	197	172	261

Le nombre de décès enregistrés a augmenté de 6 % par rapport à 2002.

Conciliations obligatoires

	2001	2002	2003
Solde début	362	438	373
Entrées	2'276	1'975	2'282
TOTAL	2'638	2'413	2'655
Sorties	2'200	2'040	2'055
Solde fin	438	373	600

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de paix a augmenté de 16% par rapport à 2002, alors que depuis 1996, une diminution progressive notoire était constatée. Le nombre de requêtes déposées en 2003 est proche de celui de 2001.

Sur les 2'184 affaires convoquées, 189 ont pu être conciliées.

L'autorisation d'introduire a été accordée dans 347 procédures. Sur ces 347 affaires non conciliées, 131 ont été introduites par devant le Tribunal de première instance, soit 37,8%, alors que 31,5% des affaires non conciliées avaient été introduites en 2002 et 40,5% en 2001.

1'286 jugements ont été rendus, dont 1'157 par défaut.

Conciliations volontaires

	2001	2002	2003
Solde début	14	2	3
Entrées	5	8	5
TOTAL	19	10	8
Sorties	17	7	6
Solde fin	2	3	2

Le nombre total de demandes de conciliations volontaires fondées sur l'article 9 LOJ ne cesse de diminuer.

Aucune conciliation opérée par les maires et les adjoints des communes, en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix.

Affaires médicales (article 11A LOJ)

	2001	2002	2003
Solde début	10	5	5
Entrées	6	8	4
TOTAL	16	13	9
Sorties	11	8	3
Solde fin	5	5	6

Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le juge de paix doit instruire reste faible. Sur les 3 procédures sorties, une seule a fait l'objet d'un jugement contradictoire.

2.2.15 Le Tribunal de la jeunesse

	2001	2002	2003
En cours au 1 ^{er} janvier	502	542	645
Affaires nouvelles	1'795	2'023	1'907
TOTAL	2'297	2'565	2'552
Affaires jugées	565	659	633
Total des sorties	1'690	1'920	1'843
Solde fin	607	645	709

Le nombre total de causes est resté stable (2'552 en 2003 contre 2'565 en 2002), même si une légère baisse des affaires nouvelles par rapport à l'année record de 2002 est constatée.

Quant au nombre d'arrestations préventives, elles ont fort heureusement sensiblement diminué (378 en 2003 contre 471 en 2002), ce qui laisserait à penser, si la tendance se confirme, que moins de mineurs ou faux mineurs étrangers, souvent de passage dans le canton, seraient impliqués dans des trafics de stupéfiants et dans des infractions contre le patrimoine et l'intégrité corporelle. Il est à relever que cette diminution coïncide partiellement avec celle du nombre de dessaisissements en faveur du Parquet, pour cause de majorité, suite, la plupart du temps, aux expertises d'âge ordonnées (37 en 2003 contre 50 en 2002).

En revanche, la tendance générale d'une augmentation des dessaisissements du juge des enfants, déjà constatée ces dernières années, se confirme (79 en 2003 contre 73 en 2002) et inquiète, dès lors qu'elle met en évidence le rajeunissement des auteurs de certaines infractions assez graves et une dégradation de leur situation, nécessitant une prise en charge intensive.

Même si cela ne sera pas suffisant pour régler le problème, le Tribunal attend avec impatience l'ouverture d'un deuxième centre de détention pour mineur-e-s, prévue pour début octobre 2004, qui permettra de séparer les jeunes se trouvant en détention préventive ou faisant l'objet d'un mandat disciplinaire de ceux qui se trouvent en observation en milieu fermé. L'augmentation du nombre de places disponibles (14, dont une pour handicapé-e-s) permettra aussi de limiter au maximum l'utilisation de la prison de Champ-Dollon et de la maison d'arrêt pour femmes de Riant-Parc.

Le Tribunal est satisfait également de ce que le Grand Conseil, le 24 octobre 2003, ait décrété une modification de la loi sur l'organisation judiciaire portant de 2 à 3 le nombre des magistrats de carrière, même si, malheureusement, l'élection et l'entrée en fonction du nouveau ou de la nouvelle juge ont dû être différées, faute de couverture budgétaire. Cet apport de force ne sera pas un luxe, lorsqu'on sait que le nombre de procédures nouvelles a augmenté de plus de 300% au cours des quarante dernières années (437 en 1962). Il devrait permettre un traitement plus efficace des situations des mineurs et en particulier un meilleur suivi de ceux-ci, ainsi que de leur famille dans la phase d'exécution des mesures, notamment de placement ou d'assistance éducative.

2.2.16 Le Ministère public

2.2.16.1 Statistiques globales

	2001	2002	2003
Solde début	2'346	3'437	4'616
Entrées	16'534	18'499	18'790
TOTAL	18'880	21'936	23'406
Sorties	15'443	17'320	19'036
Solde fin	3'437	4'616	4'370

Le nombre de procédures pénales enregistrées en 2003 au Parquet du Procureur général a connu une légère hausse par rapport à l'année précédente. Cette hausse est particulièrement nette dans le domaine de la criminalité économique.

A cet égard, on relève une augmentation de 29,31% du nombre de procédures ouvertes pour escroqueries, de 14,59% pour faux dans les titres et de 5,18% pour abus de confiance. En revanche, en raison des nouvelles compétences du Ministère public de la Confédération le nombre de procédures ouvertes pour blanchiment a diminué de 10,34% et celui des dénonciations émanant du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent de 13,04%.

La politique visant à éradiquer le trafic de stupéfiants se poursuit. En effet, malgré une légère diminution, liée à l'affectation de la police à d'autres tâches dans le cadre de divers événements qui se sont déroulés à Genève dans le courant de l'année, le nombre de procédures ouvertes pour infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants reste élevé (plus de 1'000 procédures). Le nombre de procédures en conversion d'amendes, qui avait connu une hausse importante en 2002, reste également élevé.

L'année 2003 a été marquée par le renforcement des magistrats du Parquet. Deux nouveaux substituts sont entrés en fonction au mois d'août, ce qui a permis notamment d'assurer une présence accrue au Tribunal de police et de traiter le solde relativement élevé des procédures 2002. Pour la première fois depuis trois ans, le nombre des affaires traitées a dépassé le nombre des affaires entrées. Ce résultat est l'indication d'une amélioration du fonctionnement de la juridiction.

Le nombre d'ordonnances d'exécution de jugements d'évacuation a augmenté. Toutefois, seuls 25% des cas ont fait l'objet d'une exécution par la force publique, les lieux étant abandonnés volontairement dans les autres cas. Cinq ventes aux enchères publiques ont été réalisées dans l'année, qui ont généré un produit de Fr. 134'155.-.

2.2.16.2 Détail des opérations

	2001	2002	2003
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	12'808	13'792	14'313
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'329	1'489	1'473
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	1'717	2'577	2'255
TOTAL DES NOUVELLES PROCÉDURES (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	15'854	17'858	18'041
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	2'346	3'422	4'416
TOTAL DES PROCÉDURES	18'200	21'280	22'657
Ouvertures d'informations	2'804	3'172	2'673
Ordonnances de condamnation	1'895	1'765	2'652
Renvois au Tribunal de police	1'490	1'212	1'767
Renvois à la Cour Correctionnelle	57	66	58
Renvois à la Cour d'assises	22	12	14
Renvois à d'autres autorités	811	1'197	864
TOTAL DE CES OPÉRATIONS	7'079	7'424	8'028
Classements avant instruction	8'862	9'865	11'222
Classements après instruction	755	838	640
TOTAL DES CLASSEMENTS	9'617	10'703	11'862
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	1'855	2'333	2'813

2.2.16.3 Exécution des jugements d'évacuation

	2001	2002	2003
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	640	714	729
Causes en cours au début de l'année	664	662	759
TOTAL	1'304	1'376	1'488
Audiences convoquées	578	608	690
Jugements exécutés :			
- par la force publique	139	119	142
- par abandon des lieux	216	248	254
- volontairement	158	119	150
TOTAL	513	486	546
Requêtes retirées	129	131	137
Causes restant en cours	662	759	805
- dont suspendues d'accord	286	371	367

2.2.17 L'Instruction

2.2.17.1 Procédures pénales

	2001	2002	2003
Solde début	1'178	1'196	1'254
Entrées	3'139	3'307	2'765
TOTAL	4'317	4'503	4'019
Sorties	3'121	3'249	2'910
Solde fin	1'196	1'254	1'109

Pour la première fois depuis des années, le nombre de procédures pénales parvenues à l'instruction a diminué. Il faut en effet remonter à plus de cinq ans pour retrouver des chiffres semblables à ceux de cette année.

Cette diminution en nombre de dossiers (environ 16%) ne s'est pas accompagnée d'une diminution de la charge de travail dans la même proportion. Celle-ci est restée plutôt stable. Il faut considérer que les dossiers attribués aux juges en dehors de la permanence (qui s'occupe des personnes appréhendées et qui doivent être présentées au juge dans les 24 heures) sont en nombre quasiment égal (715 en 2003 pour 757 en 2002). Le degré de complexité de ces dossiers est régulièrement supérieur à celui des permanences. De ce fait, l'activité de l'Instruction ne s'en est pas trouvée réduite.

Ainsi, ce sont les dossiers de permanence qui ont connu une baisse en nombre. Ce type de dossier est tributaire en grande partie de l'activité de la police qui, visiblement, a moins traité d'affaires nécessitant l'intervention d'un juge d'Instruction.

Cette tendance, alliée au type de procédures traitées lors des permanences, a amené le Collège des juges d'Instruction à reprendre l'organisation interne en vigueur en 1996 avec 10 juges traitant de tous les dossiers, 4 juges de la section des affaires complexes et le Président (au lieu de 5 juges de permanence, 5 juges ordinaires, 4 juges de la section complexe et le Président). En effet, il devenait difficile de maintenir une charge régulière et homogène entre la section ordinaire et la section de permanence.

2.2.17.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition

	2001	2002	2003
Solde début	277	360	306
Entrées	472	433	373
TOTAL	749	793	679
Sorties	* 389	487	457
Solde fin	* 360	306	222

* chiffres rectifiés, suite à une erreur en 2001.

La tendance de ce type de dossiers est à une légère baisse des entrées (-21% par rapport à 2001, 13,9% par rapport à 2002) avec une forte baisse en solde fin 2003 (-27,5%), ce qui démontre une activité importante de l'Instruction dans le traitement des dossiers en cabinet.

Les commissions rogatoires étaient attribuées en priorité à la section de permanence; désormais, elles sont réparties, en principe, sur les 10 juges.

L'extension des traités bilatéraux avec nombre de pays accentue les difficultés, dans la mesure où les filtres de l'Office fédéral de la Justice et des Ministères de la Justice étrangers n'interviennent plus. Ainsi, si les relations avec les juges étrangers s'en trouvent facilitées, ces derniers méconnaissent souvent les nécessités du droit interne helvétique pour la présentation de requêtes en bonne et due forme.

2.2.17.3 Activités des juges d'instruction

	2001	2002	2003
Procédures reçues (renvois + ouvertures)	2'840	3'196	2'714
Commissions rogatoires reçues	456	423	372
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'660	2'908	2'417
Mandats d'amener décernés	167	131	122
Mandats d'amener exécutés	65	44	34
Mandats d'amener révoqués pour prescription	97	99	108
Recherches de lieu de séjour	0	1	0
Personnes convoquées	17'256	20'548	29'420
Demandes d'extradition	16	14	19
Détentions fédérales	1	0	1
Ordonnances de condamnation	1'336	1'680	1'409

Les chiffres de ce tableau confirment la baisse du nombre de dossiers en procédures pénales, ce qui est une évidence, car ces chiffres sont liés. Ainsi, la baisse de dossiers en permanence entraîne une baisse du nombre de procédures reçues et de personnes arrêtées.

Les ordonnances de condamnation restent stables (env. 1'400 depuis 1999 avec une pointe à 1'680 en 2002), tandis que le nombre des personnes convoquées a augmenté de près d'un tiers, indubitablement lié à certaines affaires financières où le nombre de parties et avocats est important. Cela montre également qu'inévitablement la gestion des audiences devient longue et laborieuse, que les procé-

dures se compliquent de par le nombre des intervenants qui tous ont des droits à faire valoir et des choses à dire.

La gestion de ces personnes convoquées, auxquelles s'ajoutent toutes les autres personnes qui se présentent spontanément pour une raison quelconque, représente un souci pour la juridiction en termes de sécurité, de circulation, d'espaces, d'accueil, de pauses d'audience, etc.

Le nombre de dossiers attribués à un juge suppléant a diminué. A fin 2003, le cabinet des juges suppléants équivalait à un peu moins d'un demi cabinet de juge d'Instruction.

Dans le cadre de l'amélioration des processus de travail, une collaboration plus directe entre les juges de la section des affaires complexes et la police (brigade financière) a vu le jour. Ainsi, les inspecteurs de police sont amenés à tra-

vailer au Palais de Justice en pool avec le juge, le greffier et les analystes financiers.

Il convient enfin de relever les efforts importants consentis en 2003 dans l'organisation des processus de travail, de classement des procédures, d'organisation du pool des analystes financiers, d'organisation des outils informatiques et enfin de formation. A propos de ce dernier point, il y a lieu de relever qu'en deux ans, le personnel de l'instruction a connu un taux de rotation important qui a nécessité des efforts de formation et une souplesse dans les remplacements sans précédents. Des cabinets de juges ont vu leur travail perturbé par ces changements constants, même s'il faut rendre hommage aux efforts de la hiérarchie administrative dans l'imagination et la recherche de solutions et au personnel dont la disponibilité a été sans faille.

ANNEXES :

- Tableau des magistrats**
- Evénements de la vie judiciaire en 2003**

Avec nos plus vifs remerciements à :

M. Pierre FOURNIER,
ancien Président à la Cour de Justice et à la Cour de
Cassation, pour sa contribution à l'élaboration des tableaux des
magistrats et des événements de la vie judiciaire.

POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS

MAGISTRATS JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1ER JANVIER 2004

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)
non compris les juges prud'hommes

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
MINISTERE PUBLIC	PROCUREUR GENERAL	39.4	Daniel ZAPPELLI	11.01.1964	01.06.2002	01.06.1996
	PROCUREURS	38.3	poste vacant Mireille GEORGE	08.03.1965	01.01.2002	01.01.2000
11 magistrats de carrière dont 1 poste de Procureur vacant						
Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art.38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)						
SUBSTITUTS						
			Corinne CHAPPUIS BUGNON	08.10.1970	30.11.2001	30.11.2001
			Sylvie DROIN	23.12.1966	01.01.2002	01.01.2002
			Pauline ERARD-GILLIOZ	07.11.1965	01.06.2002	01.06.2002
			Valérie LAUBER	02.06.1969	01.06.2002	01.06.2002
			Gaëlle VAN HOVE	11.05.1970	01.06.2002	01.06.2002
			Brigitte MONTI	25.09.1967	20.09.2002	20.09.2002
			Séverine GUEX	14.03.1973	01.08.2003	01.08.2003
			Claudio MASCOTTO	02.05.1963	01.08.2003	01.08.2003

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE	
COUR DE CASSATION	PRESIDENT VICE-PRESIDENTE	56.3	Raymond COURVOISIER	07.06.1937	01.04.1994	01.04.86 - 30.06.98	
			Chantal MANFRINI	10.05.1951	01.09.1998		
			Alain ZWAHLEN Président 92-94 et 98-01 Robert ROTH Pierre-Christian WEBER	26.09.1951	01.06.1984		
	10 magistrats non de carrière	JUGES SUPPLEANTS	56.3	Didier BROSET	27.04.1942	18.02.1982	31.01.1969-30.05.2002
				Maurice SCHNEEBERGER	20.05.1935	01.12.1988	
				Nicolas JEANDIN	02.01.1959	01.10.1999	
				Antoine BÖHLER	24.03.1950	01.09.2001	
				Maurice HARARI	21.05.1947	01.06.2002	
				23.0278-30.09.90			
COUR DE JUSTICE	PRESIDENTE dès le 31.05.02 VICE-PRESIDENTE dès le 31.05.02		Martine HEYER-BERTHET	04.09.1944	01.09.1991	01.06.72-31.12.77 et dès 01.12.83	
			Laura JACQUEMOUD-ROSSARI Jean-Pierre PAGAN Président en 1990 - 1991 Pierre-Yves DEMEULE Président en 1993 - 1995 Richard BARBEY Président en 1997 - 1999 Antoinette STALDER Présidente en 1999-2002	28.02.1957 31.08.1940 24.12.1943 31.05.1943 19.07.1944 21.01.1946 22.04.1950 04.09.1951 27.07.1951 19.02.1954 30.05.1951 05.06.1948 08.08.1964 14.11.1946	01.06.1996 17.09.1981 12.09.1985 29.11.1985 01.07.1990 01.01.1992 01.10.1993 01.07.1995 01.06.1996 01.06.1996 01.01.1997 01.01.2001 01.07.2001 04.10.2001	01.02.1984 30.05.1969 01.06.1972 16.09.1977 25.02.1983 13.09.1974 01.06.1977 01.06.1978 08.05.1981 01.09.1983 01.02.1980 01.03.1986 18.02.1994 18.04.85-31.05.90 et dès le 13.04.92	
	Jacques DELIEUTRAZ Daniel DEVAUD	03.01.1952 31.10.1952	01.06.2002 01.08.2003	01.02.1990 01.06.1996			
	17 magistrats de carrière 20 magistrats suppléants 12 magistrats assesseurs dont un poste de juge assesseur vacant		53.6				
	49 magistrats						

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE JUSTICE	20 JUGES SUPPLEANTS	48.7	Jean-Claude FIVAZ	13.05.1936	06.11.1981	
			G�rard MONTAVON	11.05.1934	13.05.1982	
			Vladimir VESELY	24.06.1945	01.10.1983	
			Beno�t CHAPPUIS	03.12.1956	04.05.1991	
			Gilles STICKEL	10.05.1951	01.01.1994	01.01.81-31.12.93
			Patrick BLASER	14.05.1954	01.04.1994	01.01.91-31.12.93
			Blaise GROSJEAN	09.03.1950	01.06.1996	
			Douglas HORNUNG	05.04.1952	01.06.1996	
			Guy STANISLAS	29.05.1952	01.06.1996	
			Vincent JEANNERET	09.07.1960	01.06.1996	
			Adriano GIANINAZZI	11.07.1963	20.03.1997	
			Eric W. FIECHTER	18.08.1949	05.12.1997	
			Philippe JUVET	28.06.1956	23.01.1998	
			Philippe PROST	18.02.1960	01.09.1999	
			Werner GLOOR	26.02.1953	20.01.2000	
			Elisabeth GABUS THORENS	06.08.1959	15.06.2001	
			Peter PIRKL	31.07.1964	05.10.2001	
			Eric MAUGUE	19.09.1964	02.11.2001	
			Marc HENZELIN	17.10.1960	01.06.2002	
			Marie-Laure PAPAUX VAN DELDEN	29.04.1964	24.10.2002	
			Pierre PACHOUD	14.03.1937	01.06.1996	
			Jean-Paul CHERIX	15.03.1933	18.09.1997	
			JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'ACCUSATION LES JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS SONT CEUX DU TRIBUNAL DE POLICE (art. 50 O.J)	67.8		
ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS repr�sentant les locataires repr�sentant les milieux immobiliers	39.9		St�phane FELDER Olivier LUTZ Sabina MASCOTTO Alain MAUNOIR poste vacant	04.01.1954 22.11.1970 07.12.1965 02.05.1963	26.10.2000 01.06.2002 01.06.2002 01.06.2002	
	49.2		Pierre-Antoine LAPP Jean-Marc SIEGRIST Pierre DAUDIN Dominique DUCRET-BURGER Mme Pierre BANNA	12.04.1947 30.03.1956 19.04.1945 21.03.1955 02.08.1966	10.05.1985 16.10.1987 01.06.1990 01.06.1990 01.06.2002	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF	PRESIDENT dès le 01.06.01 VICE-PRESIDENT dès le 01.06.01		Philippe THELIN	16.07.1955	01.06.1996	01.06.1990
			François PAYCHERE Dominique SCHUCANI Président en 1984-86, 1990-92 et 1998-2001 Eliane HURNI Présidente en 1994-1996 Laure BOVY Présidente en 1996-1998	03.11.1958 23.09.1939 14.08.1948 28.09.1946	01.06.1996 01.07.1982 01.11.1989 01.05.1993	13.02.1995 01.07.1982 31.01.1975 01.05.1993
5 magistrats de carrière		53.3				
5 magistrats suppléants	JUGES SUPPLEANTS		Yves BONARD Mario-Dominique TORELLO	03.09.1960 24.11.1956	01.06.1990 01.05.1993	
10 magistrats		41.3	François BELLANGER Michel HOTTELLIER Philip GRANT	24.08.1963 15.04.1958 15.01.1971	01.06.2002 01.06.2002 19.09.2003	
TRIBUNAL DES CONFLITS	PRESIDENT	41.9	Daniel PEREGRINA	19.06.1955	23.10.1998	
	PRESIDENT SUPPLEANT		Guy SCHRENZEL	14.07.1967	01.06.2002	
2 magistrats (non de carrière)	Siégeant avec un juge de la Cour de justice et un juge du Tribunal administratif					

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE 1ERE INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS	PRESIDENT dès le 01.01.04 VICE-PRESIDENT dès le 01.01.04	45.5	Cédric-Laurent MICHEL	11.02.1966	01.02.1998	01.02.1995
			David ROBERT	31.10.1957	01.07.2001	01.09.1999
			Jean-Franklin MIRIMANOFF	22.06.1943	01.10.1979	17.09.1976
			René REY (Président en 1995-1997)	31.10.1948	01.10.1983	01.10.1983
			Pierre CURTIN	16.04.1955	01.09.1989	25.03.1983
			Maria-Claude SERMIER	15.02.1954	13.09.1990	01.06.1983
			Jean-Marc STRUBIN	29.02.1956	01.09.1991	01.04.1986
			Président en 1997-1999			
			Sylvie WEGELIN	08.08.1953	01.10.1992	10.04.1981
			Pierre MARQUIS	16.08.1954	01.06.1996	01.03.1986
			Olivier DEFERNE	20.02.1956	01.01.1997	01.01.1997
			Valérie LAEMMEL-JUILLARD	13.07.1954	01.01.1992	18.09.1986
			Rosa Delia MAILLART-ROMAY	27.12.1944	01.07.1998	01.06.1996
			Paola CAMPOMAGNANI CALABRESE	05.03.1963	01.01.1999	01.06.1996
Nathalie MAGNENAT FUCHS 1/2 charge	28.10.1959	01.01.1999	01.01.1999			
Silvia TOMBESI-MUMENTHALER 1/2 charge	16.09.1964	01.01.2001	01.01.1999			
Jocelyne DEVILLE-CHAVANNE	24.05.1953	01.07.2001	01.07.2001			
Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ 1/2 charge	29.01.1968	01.08.2001	27.10.2000			
Patrick CHENAUX	28.12.1968	01.06.2002	01.07.2001			
Jean REYMOND	09.01.1967	01.09.2002	01.08.2001			
Claude Nicole NARDIN	15.06.1956	01.06.1990	01.07.1985			
Présidente en 2001-2003						
Olivier BINDSCHEDLER TORNARE 1/2 charge	04.03.1968	01.08.2003	01.08.2003			
poste vacant						
14 magistrats suppléants 28 magistrats assesseurs 8 magistrats assesseurs suppléants 72 magistrats dont 2 postes de juges (suppléant et assesseur suppléant) sont vacants	JUGES SUPPLEANTS	47.6	Dominique HENCHOZ Mme	09.03.1957	06.05.1988	
			Jean-Charles SOMMER	23.05.1948	01.06.1990	
			Josianne STICKEL-CICUREL	06.02.1950	01.06.1990	
			Jacques ROULET	25.02.1956	01.06.1990	
			Lorella BERTANI	30.05.1959	01.06.1990	
			Liliane ZWAHLEN-STAMM	15.07.1950	09.10.1991	
			Patrick MALEK-ASGHAR	11.11.1964	01.08.1993	
			Roland BURKHARD	29.06.1956	09.11.1995	
			Robert FIECHTER	12.11.1952	01.06.1996	
			Brigitte BESSON	18.03.1954	01.06.1996	
			Diane SCHASCA	01.05.1964	01.06.1996	
			François HADDAD	25.03.1958	01.01.1999	
			Antoinette SALAMIN	10.12.1950	01.06.2002	17.11.79-31.12.94
			poste vacant			
Hélène BRAUN	04.07.1935	01.03.1998				
Nicole BAUNAZ	01.06.1943	29.04.1999				
Hervé BURDET	26.09.1939	01.01.2001				
Roman JUON	28.03.1936	01.06.2002				
JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DE POLICE	64.3					

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
INSTRUCTION	PRESIDENT dès le 01.06.02 VICE-PRESIDENT dès le 01.06.02	45.5	Stéphane ESPOSITO	30.04.1958	01.07.1995	11.04.1991
			Michel-Alexandre GRABER	21.03.1958	01.06.1996	01.07.1995
			Carole BARBEY	21.06.1946	01.05.1976	22.03.1974
			présidente en 1984-1986	10.04.1947	01.09.1979	01.01.1976
			Jean-Pierre TREMBLEY			
			président en 1986-1988			
			* Daniel DUMARTHERAY	03.07.1954	01.06.1990	01.06.1990
			Christine JUNOD	03.10.1959	27.01.1994	01.06.1990
			présidente en 1996-2002			
			Leonardo MALFANTI	01.11.1960	10.01.1995	01.06.1990
			Claude-François WENGER	11.06.1951	01.07.1991	01.06.1990
			Marc TAPPOLET	07.06.1960	01.06.1996	01.06.1996
			Isabelle CUENDET	27.03.1963	01.02.1998	01.09.1991
			Alix FRANCOTTE CONUS	08.03.1959	01.08.2001	01.07.1998
			Vincent FOURNIER	05.12.1966	02.11.2001	01.10.1999
Yves AESCHLIMANN	09.01.1967	01.06.2002	01.01.2001			
Yvette NICOLET	12.08.1960	01.06.2002	25.01.2001			
Jean-Bernard SCHMID	25.12.1952	19.09.2003	24.09.1998			
			* membre de la section spécialisée prévue par l'art. 47A OJ			
	SUPPLEANTS		les juges et les juges suppléants du Tribunal de première Instance			

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE	
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRESIDENT dès le 01.06.2003	56.6	Jean-Nicolas ROTEN Anne-Françoise COMTE FONTANA	20.05.1950 29.10.1942	01.06.1996	01.11.1989 25.06.1976	
	2 magistrats de carrière	54.8	Sonia MUHLSTEIN	03.06.1947	05.06.1981		
	4 magistrats suppléants (dont 2 vacants)		Pierre GASSER 2 postes vacants	06.05.1949	02.12.1993		
	4 magistrats suppléants	54.3	Dr Jean-Maurice SEIGNE	12.02.1945	01.06.1990		
	6 magistrats assesseurs suppléants		Dr Jean-Charles RIELLE	13.08.1952	01.01.2001		
	16 magistrats	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	52.5	Marianne MATHEZ-ROGUET Madeleine PINGET	27.06.1945 06.12.1955	01.06.1996 01.06.2002	
		JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS MEDECINS		Dr Michel HUGUENIN Dr Charles SELLEGER Dr Lucia FIDECARO MAZZONE	16.11.1936 29.12.1950 03.04.1959	01.06.1978 18.05.2000 20.09.2002	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS PEDAGOGUES	57.8	Jean-Jacques Marc SORMANI René RIEDER Henri SCHAEERER	30.10.1933 25.05.1957 16.11.1944	08.05.1974 01.06.1996 01.06.2002		

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE		
TRIBUNAL TUTELAIRE ET JUSTICE DE PAIX	PRESIDENT dès le 01.06.01 VICE-PRESIDENTE dès le 01.06.01	48.1	Thierry WUJARI	30.12.1950	01.06.1996	01.06.1996		
			Anne-Marie BARONE	22.05.1955	07.02.2000	07.02.2000		
			Yvette DAOUDI BEUCHAT	10.03.1950	01.07.1985	20.06.1975		
			Présidente en 1990-1992 et 1994-1996					
			Thierry LUSCHER	20.06.1959	01.12.1992	01.09.1989		
			Président en 1996-1998					
			Fabienne PROZ JEANNERET	01.12.1959	01.10.1993	01.10.1993		
			Présidente en 1998-2001					
5 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants	JUGES SUPPLEANTS	45.9	Birgit SAMBETH GLASNER	13.02.1962	01.01.1995			
			Christophe ZELLWEGER	06.08.1962	01.02.1995			
			Philippe GUNTZ	10.05.1965	20.05.1999			
			Claudine NEBEL	26.07.1939	27.02.2003			
			Raphaël MARTIN	28.01.1956	01.12.2002	01.12.2002		
			Ariane WEYENETH-WUARIN	27.10.1952	01.12.2002	01.12.2002		
			Serge FASEL	28.01.1957	01.12.2002			
			Eric HESS	01.10.1963	01.12.2002			
			Didier BROSSET	27.04.1942	01.12.2002			
			Christian CHAVAZ	21.08.1955	01.12.2002			
2 magistrats de carrière 2 magistrats suppléants 8 magistrats assesseurs 4 magistrats assesseurs suppléants 16 magistrats	JUGES ASSESSEURS	50.7	Marie-Thérèse LAMAGAT	20.09.1958	01.12.2002			
			Denis MATHEY	18.02.1959	01.12.2002			
			Magali ORSINI	01.10.1941	01.12.2002	11.10.90-31.12.99		
			Bernard de RIEDMATTEN	04.05.1942	01.12.2002			
			Olivier WEHRLI	30.07.1963	01.12.2002			
			Yves NIDEGGER	17.05.1957	01.12.2002			
			Yves DE COULON	05.08.1963	01.12.2002			
			Alexandra GOBET WINIGER	15.02.1960	01.12.2002			
			Aline SOFER	30.08.1971	01.12.2002			
			Valérie CARERA	14.01.1950	03.04.2003			

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE		
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES	PRESIDENTE dès le 01.08.03 VICE-PRESIDENTE	42.7	Doris WANGELER	13.02.1957	01.08.2003	01.08.2003		
			Isabelle DUBOIS-DOGNON	05.10.1964	01.08.2003	01.08.2003		
			Juliana BALDE	23.05.1952	01.08.2003	01.08.2003		
			Maya CRAMER	21.09.1954	01.08.2003	01.08.2003		
			Valérie MONTANI	29.10.1963	01.08.2003	01.08.2003		
			Karine STECK	02.07.1971	01.08.2003	01.08.2003		
			Jean-Louis BERARDI	02.04.1964	01.08.2003			
			Howard Jan KOOGER	02.03.1960	01.08.2003			
			Marc MATHEY-DORET	23.01.1971	01.08.2003			
			Henri NANGHEN	25.12.1953	01.08.2003			
			poste vacant					
27 magistrats dont 1 poste de juge suppléant vacant	JUGES ASSESSEURS présentés par les Associations représentatives des employeurs	43.9	Philippe CARRUZZO	27.06.1963	01.08.2003			
			Giovanna DESCLOUX	12.10.1971	01.08.2003			
			Daniela JOBIN	01.07.1966	01.08.2003			
			Violaine LANDRY ORSAT	18.12.1968	01.08.2003			
			Olivier LEVY	24.04.1949	01.08.2003			
			Roger LOZERON	08.10.1943	01.08.2003			
			Bertrand REICH	08.04.1962	01.08.2003			
			Laurent VELIN	20.04.1949	01.08.2003			
			Philippe BALZANO	17.04.1961	01.08.2003			
			Nicole BASSAN BOURQUIN	13.03.1955	01.08.2003			
6 magistrats de carrière 5 magistrats suppléants 16 magistrats assesseurs	JUGES SUPPLEANTS	41.0	Florence BRÜTSCH	06.06.1976	01.08.2003			
			Christine BULLIARD MANGILI	08.05.1954	01.08.2003			
			Gérald David CRETTEHAND	23.07.1945	01.08.2003			
			Pierre GUERINI	26.11.1946	01.08.2003			
			Teresa SOARES	26.02.1965	01.08.2003			
			Daniela WERFFELI BASTIANELLI	10.04.1961	01.08.2003			

RECAPITULATION

83 magistrats de carrière dont 41 femmes (49,4 %) âge moyen au 01.01.04 : 46 3/4 ans
(2 postes vacants)

146 autres magistrats dont 42 femmes (28,8 %) âge moyen au 01.01.04 : 46 3/4 ans
(6 postes vacants)

229 magistrats dont 83 femmes (36,2 %) âge moyen au 01.01.04 : 46 3/4 ans

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIÈRE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 1^{er} janvier 2004

30.05.1969	PAGAN Jean-Pierre	13.02.1995	PAYCHERE François
01.06.1972	DEMEULE Pierre-Yves	01.07.1995	GRABER Michel-Alexandre
22.03.1974	BARBEY Carole	01.06.1996	CAMPOMAGNANI-CALABRESE Paola
13.09.1974	GEIGER Stéphane	01.06.1996	DEVAUD Daniel
31.05.1975	HURNI Eliane	01.06.1996	MAILLART-ROMAY Rosa Delia
20.06.1975	DAOUDI BEUCHAT Yvette	01.06.1996	TAPPOLET Marc
01.01.1976	TREMBLEY Jean-Pierre	01.06.1996	WUARIN Thierry
25.06.1976	COMTE FONTANA Anne-Françoise	01.06.1996	ZAPPELLI Daniel
17.09.1976	MIRIMANOFF Jean-Franklin	01.01.1997	DEFERNE Olivier
01.06.1977	JACOT-DES-COMBES Marguerite	01.07.1998	FRANCOTTE-CONUS Alix
16.09.1977	BARBEY Richard	24.09.1998	SCHMID Jean-Bernard
01.06.1978	PFISTER LIECHTI Renate	01.01.1999	MAGNENAT-FUCHS Nathalie (1/2 charge)
01.02.1980	MURBACH Christian	01.01.1999	TOMBESI MUMENTHALER Silvia (1/2 charge)
10.04.1981	WEGELIN Sylvie	01.09.1999	ROBERT David
08.05.1981	CRIBLET Michel	01.10.1999	FOURNIER Vincent
01.07.1982	SCHUCANI Dominique	01.01.2000	GEORGE Mireille
25.02.1983	STALDER Antoinette	07.02.2000	BARONE Anne-Marie
25.03.1983	CURTIN Pierre	01.11.2000	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge)
01.06.1983	SERMIER Maria-Claude	01.01.2001	AESCHLIMANN Yves
01.09.1983	PEILA Louis	25.01.2001	NICOLET Yvette
01.10.1983	REY René	01.07.2001	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
01.12.1983	HEYER-BERTHET Martine (déjà magistrate du 01.06.72 au 31.12.77)	01.07.2001	CHENAUX Patrick
01.02.1984	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura	01.08.2001	REYMOND Jean
01.07.1985	NARDIN Claude-Nicole	30.11.2001	CHAPPUIS BUGNON Corinne
01.03.1986	MARQUIS Pierre	01.01.2002	DROIN Sylvie
01.03.1986	RUFFIEUX Jean	01.06.2002	ERARD-GILLIOZ Pauline
01.04.1986	STRUBIN Jean-Marc	01.06.2002	LAUBER Valérie
18.09.1986	LAEMMEL JUILLARD Valérie	01.06.2002	VAN HOVE Gaëlle
01.09.1989	LUSCHER Thierry	20.09.2002	MONTI Brigitte
01.11.1989	ROTEN Jean-Nicolas	01.12.2002	MARTIN Raphaël
01.02.1990	DELIEUTRAZ Jacques	01.12.2002	WEYENETH-WUARIN Ariane
01.06.1990	DUMARTHERAY Daniel	01.08.2003	BALDE Juliana
01.06.1990	JUNOD Christine	01.08.2003	BINDSCHEDLER TORNARE Olivier
01.06.1990	MALFANTI Leonardo	01.08.2003	CRAMER Maya
01.06.1990	THELIN Philippe	01.08.2003	DUBOIS-DOGNON Isabelle
01.06.1990	WENGER Claude-François	01.08.2003	GUEx Séverine
11.04.1991	ESPOSITO Stéphane	01.08.2003	MASCOTTO Claudio
01.09.1991	CUENDET Isabelle	01.08.2003	MONTANI Valérie
13.04.1992	KASPER-ANSERMET Laurent (déjà magistrat du 18.04.1985 au 31.05.1990)	01.08.2003	STECK Karine
01.05.1993	BOVY Laure	01.08.2003	WANGELER Doris
01.10.1993	PROZ JEANNERET Fabienne		
18.02.1994	CHAIX François		
01.02.1995	MICHEL Cédric-Laurent		

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIÈRE

par rang d'âge

Situation au 1^{er} janvier 2004

<u>Date de naissance</u>		<u>Date de naissance</u>	
23.09.1939	SCHUCANI Dominique	13.02.1957	WANGELER Doris
31.08.1940	PAGAN Jean-Pierre	28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	31.10.1957	ROBERT David
31.05.1943	BARBEY Richard	21.03.1958	GRABER Michel-Alexandre
22.06.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	30.04.1958	ESPOSITO Stéphane
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	03.11.1958	PAYCHERE François
19.07.1944	STALDER Antoinette	08.03.1959	FRANCOTTE-CONUS Alix
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	20.06.1959	LUSCHER Thierry
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	03.10.1959	JUNOD Christine
21.01.1946	GEIGER Stéphane	28.10.1959	MAGNENAT FUCHS Nathalie
21.06.1946	BARBEY Carole	01.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
28.09.1946	BOVY Laure	07.06.1960	TAPPOLET Marc
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	12.08.1960	NICOLET Yvette
10.04.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	05.03.1963	CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola
14.08.1948	HURNI Eliane	27.03.1963	CUENDET Isabelle
31.10.1948	REY René	02.05.1963	MASCOTTO Claudio
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	24.05.1963	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	29.10.1963	MONTANI Valérie
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	28.12.1963	CHENAUX Patrick
30.12.1950	WUARIN Thierry	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
30.05.1951	MURBACH Christian	08.08.1964	CHAIX François
11.06.1951	WENGER Claude-François	16.09.1964	TOMBESI MUMENTHALER Silvia
27.07.1951	CRIBLET Michel	05.10.1964	DUBOIS-DOGNON Isabelle
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	08.03.1965	GEORGE Mireille
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	07.11.1965	ERARD-GILLIOZ Pauline
23.05.1952	BALDE Juliana	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent
27.10.1952	WEYENETH-WUARIN Ariane	05.12.1966	FOURNIER Vincent
31.10.1952	DEVAUD Daniel	23.12.1966	DROIN Sylvie
25.12.1952	SCHMID Jean-Bernard	09.01.1967	AESCHLIMANN Yves
08.08.1953	WEGELIN Sylvie	09.01.1967	REYMOND Jean
15.02.1954	SERMIER Maria-Claude	25.09.1967	MONTI Brigitte
19.02.1954	PEILA Louis	29.01.1968	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne
03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel	04.03.1968	BINDSCHEDLER TORNARE Olivier
13.07.1954	LAEMMEL-JUILLARD Valérie	02.06.1969	LAUBER Valérie
16.08.1954	MARQUIS Pierre	11.05.1970	VAN HOVE Gaëlle
21.09.1954	CRAMER Maya	08.10.1970	CHAPPUIS BUGNON Corinne
16.04.1955	CURTIN Pierre	02.07.1971	STECK Karine
22.05.1955	BARONE Anne-Marie	14.03.1973	GUEx Séverine
16.07.1955	THELIN Philippe		
28.01.1956	MARTIN Raphaël		
20.02.1956	DEFERNE Olivier		
29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc		
15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole		

**REPARTITION POLITIQUE
DES MAGISTRATS JUDICIAIRES
DE CARRIÈRE**
Situation au 1^{er} janvier 2004

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	"Les Verts"	Alliance de gauche
Ministère public <i>substitués dont 1 poste de Procureur vacant</i>	ZAPPELLI Daniel Procureur général GEORGE Mireille Procureur LAUBER Valérie	MASCOTTO Claudio MONTI Brigitte	CHAPPUIS BUGNON Corinne DROIN Sylvie GUEX Séverine	ERARD GILLIOZ Pauline	VAN HOVE Gaëlle	
Cour de justice	DEMEULE Pierre-Yves PEILA Louis	STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine DELIEUTRAZ Jacques	BARBEY Richard PFISTER-LIECHTI Renate CHAIX François	PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite CRIBLET Michel JACQUEMOUD-ROSSARI Laura MURBACH Christian RUFFIEUX Jean	KASPER-ANSERMET Laurent	DEVAUD Daniel
Tribunal Administratif	HURNI Eliane	PAYCHERE François	SCHUCANI Dominique	BOVY Laure	THÉLIN Philippe	
Tribunal De première Instance <i>Dont 1 poste vacant</i>	MIRIMANOFF Jean-Franklin CURTIN Pierre MARQUIS Pierre	REY René NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie DEFERNE Olivier TOMBESI MUMENTHALER Silvia (1/2 charge)	SERMIER Maria-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMMEL JUILLARD Valérie MICHEL Cédric-Laurent ROBERT David CHENAUX Patrick	MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne (1/2 charge)	MAGNENAT-FUCHS Nathalie (1/2 charge) REYMOND Jean	DEVILLE-CHAVANNE Jocelyne BINDSCHEDLER TORNARE Olivier (1/2 charge)
Instruction	BARBEY Carole GRABER Michel-Alexandre	DUMARTHERAY Daniel MALFANTI Leonardo CUENDET Isabelle AESCHLIMANN Yves NICOLET Yvette	TREMBLEY Jean-Pierre JUNOD Christine FOURNIER Vincent	ESPOSITO Stéphane	WENGER Claude-François TAPPOLET Marc FRANCOTTE-CONUS Alix	SCHMID Jean-Bernard
Tribunal tutélaire/ Justice de paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry			BARONE Anne-Marie
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne-Françoise		ROTEN Jean-Nicolas		
Commission de Surveillance des OPF	MARTIN Raphaël	WEYENETH-WUARIN Ariane				
Tribunal Cantonal des Assurances Sociales	STECK Karine	MONTANI Valérie (1/2 charge)	BALDE Juliana	WANGELER Doris	CRAMER Maya (1/2 charge)	Dubois Dognon Isabelle
Total : 83 magistrats dont 6 à mi charge (2 postes vacants)	15	20	18	15	9	6
100 %	18 %	24 %	22 %	18 %	11 %	7 %

**REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES NON DE CARRIERE
NON COMPRIS LES JUGES PRUD'HOMMES
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS, A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS ET AU
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES
Situation au 1^{er} janvier 2004**

Juridictions	Radicaux	Socialistes	Libéraux	Démo-chrétiens	Alliance de gauche	"Les Verts"	UDC	Hors parti
COUR DE JUSTICE suppléants	FIVAZ Jean-Claude VESELY Vladimir BLASER Patrick HORNUNG Douglas JEANNERET-GROSJEAN Vincent HENZELIN Marc	GABUS-THORENS Elisabeth MAUGUE Eric PAPAUX VAN DELDEN Marie-Laure	CHAPPUIS Benoît STICKEL Gilles GROSJEAN Blaise GIANINAZZI Adriano FIECHTER Eric. W PROST Philippe PIRKL Peter	MONTAVON Gérard STANISLAS Guy	GLOOR Werner	JUVET Philippe		
COUR DE CASSATION	COURVOISIER Raymond WEBER Pierre-Christian	ZWAHLEN Alain		MANFRINI Chantal				ROTH Robert
Suppléants	BROSSET Didier	HARARI Maurice	BÖHLER Antoine	SCHNEEBERGER Maurice JEANDIN Nicolas				
TRIBUNAL ADMINISTRATIF Suppléants	BELLANGER François	GRANT Philipp	BONARD Yves HOTTELLIER Michel	TORELLO Mario-Dominique				
TRIBUNAL DES CONFLITS								PEREGRINA Daniel SCHRENZEL Guy
1ERE INSTANCE et INSTRUCTION suppléants (dont 1 poste vacant)	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick	BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Liliane BURKHARD Roland SCHASCA Diane	STICKEL-CICUREL Josiane FIECHTER Robert	HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques BESSON Brigitte SALAMIN Antoinette		HADDAD François		
TRIBUNAL DE POLICE asseesseurs		JUON Roman	BURDET HERVE	BRAUN Hélène	BAUNAZ Nicole			
CHAMBRE D'ACCUSATION Asseesseurs	CHERIX Jean-Paul	PACHOUD Pierre						
TP & CHAMBRE D'ACCUSATION Asseesseurs suppléants		JORIMANN Michel KAST Carole-Anne	MARFURT Christiane	GROB Jean BLANC Claude PORTIER ROGER	CHARPIE Véréna	KUNZLER Michèle		
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE Suppléants (dont 2 postes vacants)	GASSER Pierre		MUHLSTEIN Sonia					
Médecins		RIELLE Jean-Charles	SEIGNE Jean-Maurice					
Pédagogues			MATHEZ-ROGUET Marianne			PINGET Madeleine		
Médecins suppléants	HUGUENIN Michel SELLEGER Charles					FIDECARO MAZZONE Lucia		
Pédagogues Suppléants	SORMANI Jean-Jacques RIEDER René	SCHAERER Henri						
TRIBUNAL TUTELAIRE / JUSTICE DE PAIX suppléants	GUNTZ Philippe	NEBEL CLAUDINE	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe					
COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPF suppléants			HESS Eric	FASEL Serge				
Asseesseurs	BROSSET Didier MATHEY Denis	ORSINI Magali	DE RIEDMATTEN Bernard WEHRLI Olivier	CHAVAZ Christian		LAMANGAT Marie-Thérèse	NIDEGGER Yves	
Asseesseurs suppléants		GOBET WINIGER Alexandra CARERA Valérie	DE COULON Yves		SOFER Aline			
TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES (DONT 1 VACANT) suppléants	KOOGER Jan Howard		MATTHEY-DORET Marc	NANCHEN Henri	BERARDI Jean-Louis			
TOTAL : 102 (dont 4 postes vacants)	22	20	24	17	5	6	1	3
100 %	21.57 %	19.60 %	23.53 %	16.66 %	4,90%	5.88 %	0,98 %	2.95 %

Événements de la vie judiciaire 2003

Janvier

- 13.01.2003 Commission de gestion :
- La Commission de gestion décide, à la majorité, de regrouper le Tribunal administratif et le futur Tribunal cantonal des assurances sociales dans les locaux du futur Palais de la justice administrative.
- Elle décide également d'affecter au greffe de la juridiction des Prud'hommes les locaux sis au 27 boulevard Helvétique, précédemment occupés par les commissions cantonales de recours en matière d'impôts, de constructions et de police des étrangers.
- 15.01.2003 Démission de Mme Christine JUNOD du Conseil supérieur de la magistrature.
- 22.01.2003 Décès de M. Henri-François BERTHET (né le 17.07.1917), ancien chroniqueur judiciaire.
- 23.01.2003 Décès de Me Jean-Marie REVAZ (né le 17.04.1938), avocat.

Février

- 05.02.2003 Conseil d'Etat :
- Adoption de la loi modifiant la loi fixant le nombre de certains magistrats du Pouvoir judiciaire, à savoir le renforcement de la filière pénale, grâce à la création de 2 postes supplémentaires de substituts et de 3 postes de juges, soit 1 pour le Tribunal de première instance et de police, 1 pour la Cour de justice et 1 pour le Tribunal de la jeunesse.
- Adoption de la modification du règlement de l'assistance juridique portant de Fr. 150.- à Fr. 200.- le tarif horaire de l'indemnité payée aux avocats chefs d'étude, dans le cadre de l'assistance juridique. Cette augmentation est justifiée par l'évolution du coût de la vie et elle est conforme aux tarifs pratiqués dans d'autres cantons comparables à Genève.
- 19.02.2003 Démission de M. Claudio MASCOTTO de son poste de juge assesseur suppléant à la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites.
- 25.02.2003 Décès de Me Véronique ENGEL (née le 09.08.1950), avocate et ancienne juge suppléante à la Cour de justice (du 01.02.1992 au 24.05.1995).
- 26.02.2003 Conseil d'Etat :
- Prestation de serment de M. John PERRENOUD en qualité de membre titulaire de la Commission cantonale de recours de l'impôt fédéral direct.
- 27.02.2003 Grand Conseil :
- Election de Mme Claudine NEBEL, avocate, à la fonction de juge suppléante au Tribunal tutélaire et à la Justice de paix, en remplacement de Mme Viviane de NEEF (démissionnaire). Serment et entrée en fonction : 27.02.2003.

Election et assermentation de M. Jean REYMOND, substitut du Procureur général, à la fonction de juge au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Daniel ZAPPELLI, élu Procureur général. Entrée en fonction : 01.09.2002.

Mars

18.03.2003 Décès de Mlle Marcelle Lucie PASQUIER (née le 03.05.1920), ancienne juge suppléante à la Chambre d'accusation (du 22.06.1973 au 31. 05. 1992).

27.03.2003 Décès de M. Eric Robert COURT (né le 17.08.1913), greffier de juridiction (retraité) de la Cour de justice et de la Cour de cassation (du 01.04.1971 au 30.04.1978).

Avril

01.04.2003 Décès de Me Martin MULLER, avocat (né en 1941).

03.04.2003 Grand Conseil :

Election et assermentation de Mme Valérie CARERA, avocate et secrétaire juriste à la Commission cantonale de recours de police des étrangers, à la fonction de juge assesseur suppléante à la Commission de surveillance des offices des poursuites et faillites, en remplacement de M. Claude MASCOTTO, démissionnaire. Serment et entrée en fonction : 03.04.2003.

04.04.2003 Grand Conseil :

Adoption en affaire accélérée du rapport unanime de la Commission législative sur le PL 8922-A modifiant la loi fixant le nombre de certains magistrats du Pouvoir judiciaire, à savoir :

« Jusqu'aux élections générales d'avril 2008, le nombre des juges à la Cour de cassation, des juges à la Cour de justice, des juges du Tribunal de première instance et au Tribunal de police, des juges d'instruction, des juges au Tribunal tutélaire et des substituts du Procureur général est fixé comme suit :

b) 17 postes de juges titulaires et 20 postes suppléants à la Cour de justice ;

c) 22 postes de juges dont 4 à mi-temps au Tribunal de première instance et de police

f) 8 postes de substituts du Ministère public »

30.04.2003 Arrêté relatif à l'élection tacite de 5 juges et 5 suppléants au Tribunal cantonal des assurances sociales, à savoir

Juges :
 Mme Doris WANGELER
 Mme Isabelle DUBOIS-DOGNON
 Mme Juliana BALDE
 Mme Maya CRAMER (mi-charge)
 Mme Valérie MONTANI (mi-charge)
 Mme Karine STECK

Juges suppléant-e-s :
 M. Jean-Louis BERARDI
 Mme Linda HAINAUT
 M. Jan Howard KOOGER
 M. Marc MATHEY-DORET
 M. Henri NANCHEN

Mai

01.05.2003 Engagement de Mme Cynthia van SLUIS en qualité de responsable des Ressources humaines du Pouvoir judiciaire.

12.05.2003 Commission de gestion :

Déjeuner de travail réunissant les membres du Bureau du Grand Conseil et de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.

La Commission de gestion attribue au greffe du Tribunal de police et aux services de l'Assistance juridique les locaux libérés par la juridiction des Prud'hommes au 7, rue des Chaudronniers.

Juin

01.06.2003 M. Jean-Nicolas ROTEN devient Président du Tribunal de la jeunesse en lieu et place de Mme Anne-Françoise COMTE FONTANA.

12.06.2003 Grand Conseil :

Election de M. Christian FISCHELE en qualité de membre de la Commission cantonale de recours en matière d'impôts cantonaux et communaux, en remplacement de Mme Yasmine DJABRI, démissionnaire. Entrée en fonction : immédiate; durée du mandat jusqu'au 28 février 2006.

19.06.2003 Démission de M. Pierre BUNGENER de son poste de juge assesseur à la Commission de surveillance des offices des poursuites et des faillites.

23.06.2003 Commission de gestion :

La Commission de gestion approuve le projet de redistribution des locaux présenté par le Secrétaire général. Ce projet prévoit notamment :

- l'attribution à la Justice de paix et au Tribunal tutélaire des locaux libérés par le Tribunal administratif au 3, rue des Chaudronniers;
- la mise à disposition de la juridiction des Prud'hommes de salles d'audiences dans ce même bâtiment;
- l'attribution à la Commission du Barreau et au secrétariat général de locaux libérés par le Tribunal tutélaire au 5, rue des Chaudronniers;
- la sous-location à l'Ordre des Avocats de locaux libérés par le Tribunal tutélaire au 5, rue des Chaudronniers;
- l'attribution à la Cour de cassation de locaux libérés par les services centraux dans le bâtiment 3, place du Bourg-de-Four;
- l'attribution aux services centraux, et notamment aux services financiers, des locaux libérés par le greffe des successions et le service de l'Assistance juridique au 3, place du Bourg-de-Four;
- l'attribution à la Cour de justice des locaux libérés par le greffe du Tribunal de police au 3, place du Bourg-de-Four;
- l'attribution au Tribunal de première instance des locaux libérés par les services financiers dans le bâtiment 1, place du Bourg-de-Four;

- l'attribution au Ministère public des locaux libérés par la Cour de cassation et l'Ordre des Avocats dans le bâtiment 1, place du Bourg-de-Four.

L'ensemble de ces déménagements représente le déplacement de plus de 150 postes de travail de magistrats-es et de collaborateurs-trices du Pouvoir judiciaire.

La Commission de gestion valide l'élection de Mme Doris WANGELER, en tant que présidente du Tribunal cantonal des assurances sociales et de Mme Isabelle DUBOIS DUGNON, en tant que vice-présidente, à compter du 1^{er} août 2003.

25.06.2003 Décès de M. Marcel Hermann HERREN (né le 04.05.1916), ancien huissier judiciaire (du 01.01.1948 au 29.06.1962).

26.06.2003 Grand Conseil :

Election et assermentation de M. Daniel DEVAUD, juge à la Cour de justice. Entrée en fonction : 1^{er} août 2003.

Election et assermentation de M. Olivier BINDSCHIEDLER TORNARE, juge au Tribunal de première instance et de police (mi-charge). Entrée en fonction : 1^{er} août 2003.

Election et assermentation de Mme Séverine GUEX et de M. Claudio MASCOTTO, substituts du Procureur général. Entrée en fonction : 1^{er} août 2003.

Election et assermentation au Tribunal cantonal des assurances sociales, en leur qualité de

Juge assesseurs

Présentés par l'Union des associations patronales genevoises (UAPG)

Associations représentatives des employeurs

M. Philippe CARRUZZO
Mme Giovanna DESCLOUX
Mme Daniela JOBIN
Mme Violaine LANDRY ORSAT
M. Olivier LEVY
M. Roger LOZERON
M. Bertrand REICH
M. Laurent VELIN

Présentés par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)

Associations représentatives des salariés

M. Philippe BALZANO
Mme Nicole BASSAN BOURQUIN
Mme Florence BRÜTSCH
Mme Christine BULLIARD MANGILI
M. Gérald David CRETENAND
M. Pierre GUERINI
Mme Teresa SOARES
Mme Daniela WERFFELI BASTIANELLI

Assermentation, en leur qualité de juges :

Mme Doris WANGELER
Mme Isabelle DUBOIS-DOGNON
Mme Juliana BALDE

Mme Maya CRAMER (mi-charge)
Mme Valérie MONTANI (mi-charge)
Mme Karine STECK

et de juges suppléant-e-s

M. Jean-Louis BERARDI
Mme Linda HAINAUT
M. Jan Howard KOOGER
M. Marc MATHEY-DORET
M. Henri NANCHEN

Entrée en fonction : 1^{er} août 2003 :

Juillet

- 01.07.2003 Entrée en fonction de M. Marius GASSER, directeur de l'audit interne du Pouvoir judiciaire.
- 15.07.2003 Démission de Mme Linda HAINAUT en sa qualité de juge suppléante au Tribunal cantonal des assurances sociales avec effet au 31 juillet 2003.
- 23.07.2003 Décès de Me Franz Josef ZIMMERMANN (né le 03.08.1948), avocat.
- 31.07.2003 Démission de Mme Isabelle DUBOIS-DOGNON, greffière-juriste de juridiction du Tribunal des baux et loyers, vu son élection en qualité de juge au Tribunal cantonal des assurances sociales.
- 31.07.2003 Démission de Mme Doris WANGELER, greffière-juriste de juridiction à la Commission de recours AVS, AI, APG, vu son élection en qualité de juge au Tribunal cantonal des assurances sociales.
- 31.07.2003 Démission de Mme Valérie MONTANI, greffière-juriste de juridiction au Tribunal administratif, vu son élection en qualité de juge au Tribunal cantonal des assurances sociales.

Août

- 01.08.2003 Madame Jocelyne DEVILLE-CHAVANNE, juge au Tribunal de première instance et de police, précédemment à mi-charge, passe à pleine charge, suite à l'acceptation de sa demande par le Conseil supérieur de la magistrature, selon l'article 7 al. 3 de la loi E 20.
- 01.08.2003 Promotion de M. Marco PONS, en qualité de greffier-juriste de juridiction au Tribunal des baux et loyers en remplacement de Mme Isabelle DUBOIS-DOGNON.
- 01.08.2003 Transfert définitif et promotion de Mme Caroline DEL GAUDIO, en qualité de greffière-juriste de juridiction au Tribunal administratif, en remplacement de Mme Valérie MONTANI.
- 15.08.2003 Décès de Me John METZGER, avocat (né le 11.07.1919).
- 29.08.2003 Grand Conseil :
- Adoption du projet de loi 9037 modifiant les articles 1, 2 et 18 de la loi concernant le traitement et la retraite des magistrats du Pouvoir judiciaire.

Election de M. Jean-Bernard SCHMID en qualité de juge d'instruction en remplacement de M. Daniel DEVAUD, élu juge à la Cour de justice. Entrée en fonction : 19.09.2003; Serment : 18.09.2003.

Prestation de serment de M. Henri NANCHEN, élu juge suppléant au Tribunal cantonal des assurances sociales et de Mme Nicole BASSAN BOURQUIN et de M. Philippe BALZANO, élus juges assesseurs (représentant les salariés) au Tribunal cantonal des assurances sociales.

Septembre

08.09.2003 Commission de gestion :

La Commission de gestion décide de constituer un groupe de réflexion composé de magistrats et de fonctionnaires sur le thème de la sécurité dans les bâtiments du Pouvoir judiciaire.

15.09.2003 Démission de Mme Irène SAVOY CHANEL de son poste de juge assesseur suppléante au Tribunal de Police avec effet au 22 septembre 2003.

18.09.2003 Grand Conseil :

Election et assermentation de M. Philip GRANT, en qualité de juge suppléant au Tribunal administratif en remplacement de M. Claudio MASCOTTO, élu substitut du Procureur général. Entrée en fonction : immédiate.

29.09.2003 Démission de Mme Christine SAYEGH de son poste de juge suppléante au Tribunal de la Jeunesse.

Octobre

01.10.2003 Transfert de Mme Catherine VERNIER-BESSON, greffière-juriste de juridiction au Tribunal tutélaire/Justice de paix au Tribunal cantonal des assurances sociales en qualité de greffière-juriste de juridiction.

01.10.2003 Entrée en fonction de Mme Flora HOUBEN, chargée de communication du Pouvoir judiciaire.

01.10.2003 Arrêté du Conseil d'Etat, nommant du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2007, les membres de la Commission d'examens pour l'obtention du brevet de

président ou conciliateur de la juridiction des prud'hommes, à savoir :

Président : M. Pierre-Yves DEMEULE

Membres titulaires : M. Gabriel AUBERT
M. Richard BARBEY
M. Michel CRIBLET
Mme Martine HEYER
M. Christian MURBACH
M. Guy STANISLAS
M. Axel TUCHSCHMID

Membres suppléants Mme Joanna BURGISSER
M. Hervé CRAUSAZ
M. Werner GLOOR

M. Blaise GROSJEAN
M. Jérôme PICOT
Mme Corinne ROCHAT

- 03.10.2003 Démission de M. Serge FASEL de son poste de juge suppléant au Tribunal de première instance et de police.
- 06.10.2003 Déjeuner de travail réunissant les membres du Bureau du Grand Conseil et de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire.
- 09.10.2003 Démission de M. Henri NANCHEN de son poste de juge suppléant au Tribunal de la jeunesse avec effet immédiat.
- 17.10.2003 Démission de M. Marc OEDERLIN, juge du Tribunal de première instance et de police avec effet au 31.12.2003, ancien substitut du Procureur général (du 01.06.1996 au 31.08.1999).
- 20.10.2003 Démission du juge d'instruction Jean-Pierre TREMBLEY (retraite anticipée) au 31.01.2004, ancien substitut du Procureur général (du 01.01.1976 au 31.05.1978) et juge d'instruction dès le 01.06.1978 (Président du Collège du 01.06.1986 au 31.05.1988).
- 24.10.2003 Loi modifiant la loi sur l'organisation concernant la composition du Tribunal de la jeunesse, à savoir 3 juges juristes et 4 suppléants.
- 26.10.2003 Décès de Me Alain FARINA, avocat (né le 27.09.1936).
- 31.10.2003 Décès de M. Pierre PITTARD, (né le 17.05.1910), ancien juge et Président du Tribunal administratif (du 21.06.1971 au 31.05.1978), ancien secrétaire des Services Industriels, ancien député (1952 à 1958 et 1965 à 1971), ancien Président du Grand Conseil en 1971.

Novembre

- 01.11.2003 Promotion de Mme Mériem COMBREMONT de secrétaire-juriste à greffière-juriste de juridiction aux Prud'hommes, en remplacement de M. Philippe Harald EHRENSTRÖM, démissionnaire.
- 02.11.2003 Décès de M. Pascal DAYEN (né le 06.04.1941), principal clerk d'avocat de l'Etude Perréard, de Boccard, Kohler, Ador et Associés.
- 07.11.2003 Inauguration du Palais de la justice administrative (18, rue du Mont-Blanc), en présence de M. Daniel ZAPPELLI, Procureur général, de M. Bernard LESCAZE, Président du Grand Conseil et de Mme Micheline SPOERRI, Présidente du DJPS.
- 10.11.2003 Commission de gestion :
- Assermentation devant la Commission de gestion de Mme Mériem COMBREMONT, greffière-juriste de la juridiction des Prud'hommes et de M. Marco PONS, greffier-juriste de la juridiction des baux et loyers.
- Validation de l'élection de M. Cédric Laurent MICHEL en qualité de président du Tribunal de première instance et de police et de M. David ROBERT en qualité de vice-président, à compter du 1^{er} janvier 2004.
- Présentation de Mme Flora HOUBEN et de sa mission de chargée de communication du Pouvoir judiciaire.

Sa mission est notamment d'assurer qu'une image cohérente du Pouvoir judiciaire soit renvoyée aux justiciables par le biais d'une information claire sur le fonctionnement, les missions et les activités du Pouvoir judiciaire. L'essentiel de cette mission s'exercera dans le cadre du groupe communication-information. Elle s'efforcera également d'améliorer les relations entre magistrats et médias. En revanche, elle n'est pas un porte-parole du Pouvoir judiciaire.

14.11.2003 Grand Conseil :

Adoption du projet de loi 9106 modifiant l'article 119 de la loi sur l'exercice des droits politiques.

24.11.2003 Commission de gestion :

A l'occasion d'une séance extraordinaire, la Commission de gestion précise et étend la délégation de compétences à son Bureau.

Elle décide également de modifier la composition du Bureau qui, depuis 1993, était constitué du Procureur général, du président du Tribunal administratif et du président du Tribunal de première instance.

La Commission de gestion décide qu'elle élira, à l'avenir, les membres du Bureau pour une durée de trois ans éventuellement renouvelable, à l'exception du Procureur général qui le préside de façon permanente.

La Commission de gestion décide de désigner un membre suppléant du Bureau. M. Stéphane ESPOSITO, Président du Collège des juges d'instruction, est désigné membre suppléant du Bureau dès le 1^{er} janvier 2004.

* * *

République et canton de Genève

Pouvoir Judiciaire
Place du Bourg-de-Four 1
1204 Genève

www.geneve.ch/tribunaux